

## **La Bosse de l'Tombe à Givry (Hainaut)**

### **Tumulus protohistorique et occupation néolithique épi-Roessen**

par

Jean MICHEL et Danielle TABARY-PICAVET  
avec la collaboration de  
Achilles GAUTIER, Jean HEIM et Brigitte LANOË-VAN VLIET

#### RÉSUMÉ

Les fouilles de la Société de Recherche Préhistorique en Hainaut à la Bosse de l'Tombe à Givry ont montré que celle-ci peut être considérée comme un tumulus entouré d'une enceinte circulaire de pieux, datant vraisemblablement de l'Age du Bronze moyen.

Une occupation néolithique, antérieure à la constitution du tertre, est attestée par de très nombreux vestiges lithiques et céramiques, ainsi que des foyers. Les décors de la céramique montrent une nette similitude avec le Roessen tardif alsacien et les analyses de radiocarbone des foyers donnent une datation d'environ 3.400 ans avant notre ère.

L'homogénéité de l'occupation néolithique, démontrée par la céramique, permet de considérer l'industrie lithique comme représentative de cette même culture, ce qui donne tout son intérêt à l'analyse typologique.

#### REMERCIEMENTS

Nous devons une gratitude particulière à Monsieur G. DAUBRESSE, propriétaire du terrain, qui a aimablement facilité nos recherches et apporté son aide efficace.

Nos vifs remerciements vont aux nombreux conseillers et collaborateurs scientifiques qui ont bien voulu nous guider : M<sup>me</sup> B. LANOË-VAN VLIET, MM. P. BONENFANT, A. GAUTIER, R. GEERAERTS, E. GILOT, J. HEIM, F. HUBERT, H. T. WATERBOLK.

La présente étude est le résultat d'un travail d'équipe poursuivi sur le terrain pendant de nombreuses années par les membres de la Société de Recherche Préhistorique en Hainaut. M<sup>me</sup> A. M. LEMOINE, secrétaire de la société, a apporté

une aide considérable au marquage et au classement de l'industrie lithique et de la céramique. Paul MOISIN a fait les premières analyses de la céramique et les recherches bibliographiques initiales.

## 1. SITUATION

La Bosse de l'Tombe, constituée d'un tertre d'environ 30 m de diamètre et un mètre de haut, est située sur le territoire de la commune de Givry (Hainaut, Belgique) sur une croupe bordant la rivière la Trouille, à environ 95 m d'altitude (coordonnées géographiques : longitude est 4°01'46'' ; latitude nord 50°21'59''). Elle se trouve entièrement sur la parcelle cadastrale 229, Givry section C.

Dominant la petite route nord-sud joignant Givry à Villers-Sire-Nicole en France, elle est à environ 700 m au sud de l'ancienne chaussée romaine Bavai-Cologne et à 750 m au nord de la frontière française (fig. 1).

Le sous-sol est constitué des marnes turoniennes du Crétacé supérieur, mais en direction de la rivière, ce sont les grès, schistes et poudingues du Coblencien et du Burnotien (Devonien inférieur) qui apparaissent sous le quaternaire, dont les limons couvrent le Crétacé et le Devonien d'une couche épaisse (12 m, à 380 m au nord de la Bosse de l'Tombe).

De la Bosse, la vue est très étendue, surtout vers le nord, sur la vallée de la Trouille jusqu'à la Cuesta d'Harmignies.

Le proche environnement actuel est constitué de champs cultivés et de prairies, les rives très abruptes de la Trouille étant seules boisées.

## 2. HISTORIQUE

La Bosse de l'Tombe est signalée au XVIII<sup>e</sup> siècle sur la «Carte des Pays-Bas Autrichiens» de FERRARIS (1744-1778), sur la «Carte Particulière des Environs de Mons» de JAILLOT (1750) et dans l'«Histoire Militaire de Flandre» du Chevalier de BEAURAIN (1755). C'est donc, qu'à cette époque, elle devait avoir une élévation plus considérable, attirant l'attention des cartographes.

TOILLIEZ (1851) lui donne d'ailleurs une hauteur de 2 à 3 m. Il mentionne qu'elle a été fouillée en 1850 à la partie supérieure mais qu'on n'y a trouvé que des dents de cheval et deux morceaux de silex.

La même année, PIERART (1851) dit que «des fouilles opérées dernièrement au pourtour de sa base y ont seulement fait découvrir une maçonnerie grossière». Nous verrons l'importance à attribuer à cette mention, suite à nos propres observations.

En 1900, D'AUXY DE LANOIS nous apprend que le tertre, qui n'a plus que 2 m à 2,50 m de haut, s'aplanit de plus en plus par la culture.

DEPAUW et HUBLARD en 1907 rappellent les fouilles de 1850 citées par TOILLIEZ et par PIERART, mais assurent que le propriétaire du tumulus «prétend qu'il n'y a

pas eu d'autres fouilles que celle exécutée par un membre de sa famille, postérieurement à la date de 1850, et que les recherches, pour des raisons qu'il ignore, furent abandonnées avant qu'on arrivât à l'endroit où doit se trouver la sépulture».

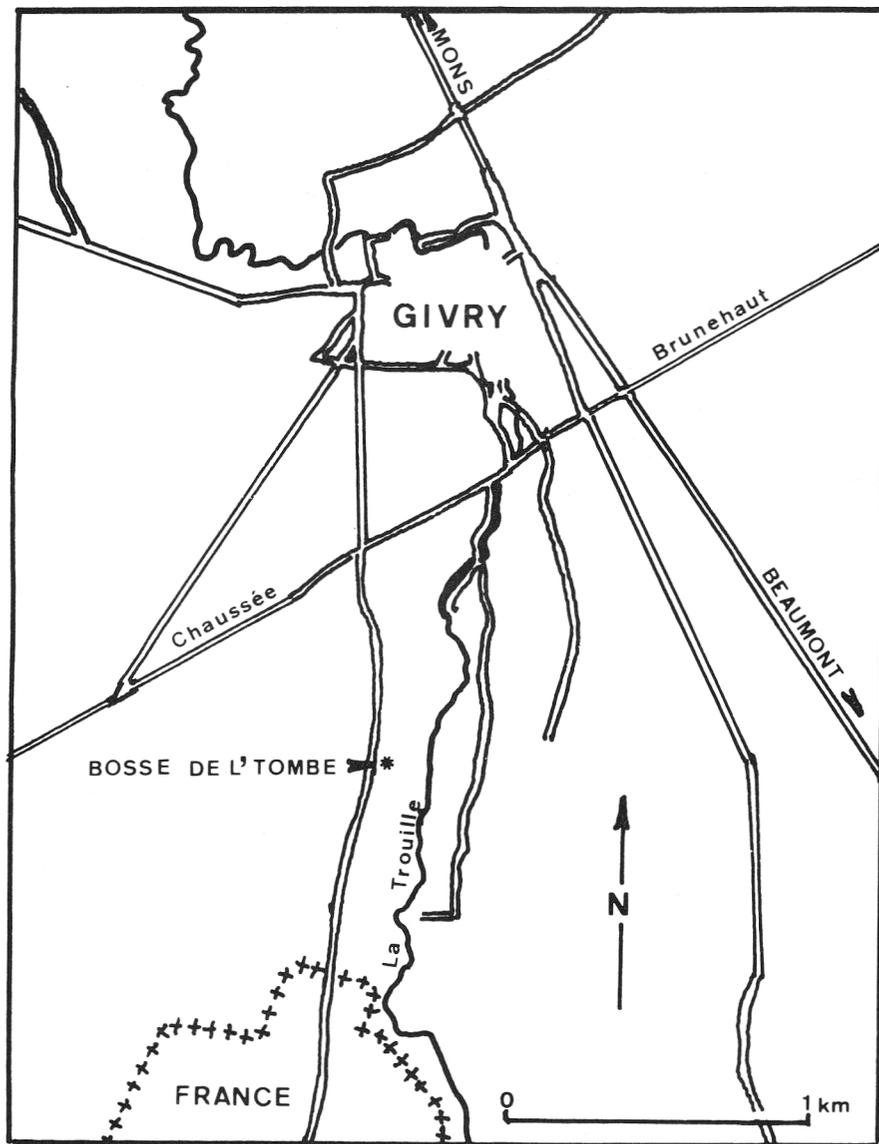


FIG. 1. - Situation de la Bosse de l'Tombe.

Une récolte rapide de silex en surface est effectuée vers 1910 par les Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles.

C'est ce que fait également vers 1915 le Frère OMER (François C. PLOUVIER) du Pensionnat des Frères de Givry, qui édite même une carte postale décrivant avec une romanesque fantaisie les «pierres-figures» recueillies.

La Bosse de l'Tombe est citée de 1890 à 1944 par DE LOE, DE MUNCK, BREUER, DE MAEYER et VAN DE WEERD comme tumulus gallo-romain.

En 1951 une campagne de fouilles est entreprise par les Amis du Musée de Préhistoire de Mons (Société devenue en 1955 la Société de Recherche Préhistorique en Hainaut) sous la direction de Jean HOUZEAU DE LEHAIE, conservateur. La hauteur de la Bosse est estimée à ce moment entre 1,80 m et 2 m. Une tranchée de 27 m de long est creusée du centre de la Bosse en direction de la route, plus environ 10 m de tranchées perpendiculaires. Les vestiges recueillis sont abondants : silex taillés, céramique, os, charbon de bois ; aucune pièce polie sous la couche de labour.

Les résultats de cette fouille ont été succinctement publiés (J. HOUZEAU DE LEHAIE 1952 et 1955).

De 1953 à 1969 des récoltes de surface sont faites par des membres de la Société de Recherche Préhistorique en Hainaut, qui recueillent parfois de la céramique en abondance immédiatement après les labours, ainsi que de très nombreuses pièces lithiques. Ces recherches ont fait l'objet de plusieurs publications (L. LETOCART 1958 ; M. G. LEFRANCQ, P. MOISIN et F. THYS 1971 ; J. JORIS et P. MOISIN 1972) notant, pour la première fois en Hainaut, la présence de Danubien tardif.

### 3. FOUILLES DE LA SOCIÉTÉ DE RECHERCHE PRÉHISTORIQUE EN HAINAUT (S.R.P.H.)

L'aplanissement progressif de la Bosse de l'Tombe par les labours faisait craindre sa destruction complète. La S.R.P.H. obtint du propriétaire et du cultivateur locataire, le blocage du terrain pour en entreprendre la fouille. Celle-ci fut poursuivie de 1969 à 1976, d'abord en travaillant les dimanches, ensuite en effectuant des campagnes d'été de deux semaines chaque année.

Au départ, seule l'occupation néolithique était connue, la nature du tertre étant seulement présumée par son aspect extérieur. Pour sauvegarder la fouille du Néolithique, un travail rapide par quadrants, justifié pour un tumulus, était à exclure. On a donc fait du décapage horizontal minutieux pour rechercher les structures néolithiques et récolter tous les vestiges, et poursuivi la fouille le long d'axes transversaux pour observer la stratigraphie du terrain. Un décapage plus rapide a été toléré au pourtour de la Bosse, afin de rechercher le tracé du fossé circulaire, une fois son existence reconnue.

Au total, 236 m<sup>2</sup> ont été fouillés. Un quadrillage métrique de toute la Bosse a été utilisé pour le repérage des vestiges.

Une borne de chantier en béton cellulaire avec plot en acier inoxydable a été posée à environ 65 cm sous la surface du sol et laissée en place (fig. 4).

#### 4. LE TUMULUS

##### 4.1. Constitution

La fig. 2 montre la coupe schématique d'une moitié de la Bosse de l'Tombe, dont M<sup>me</sup> B. LANOË-VAN VLIET a fait un examen pédologique (voir étude en annexe).

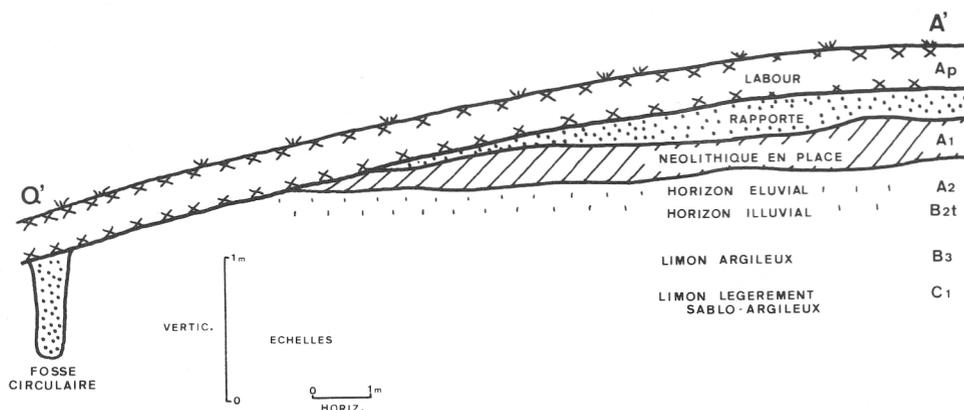


Fig. 2. – Coupe schématique au travers de la Bosse de l'Tombe.

En résumé, une couche archéologique en place, de 20 à 30 cm d'épaisseur, surmonte les limons stériles. Au-dessus de cette couche en place, se trouve une couche archéologique remaniée, partiellement entamée par les labours sur une épaisseur régulière d'environ 30 cm. Le remaniement de cette dernière couche est démontré par sa structure en boulettes et par la présence d'apports localisés, en provenance d'une couche inférieure. En outre, on observe à la limite de séparation de la couche rapportée et de la couche en place, une mince couche oxydée ( $\pm 1$  mm) couleur rouille.

Alors que la couche archéologique en place reste à peu près horizontale dans la plus grande partie du tertre, la couche remaniée va s'amenuisant rapidement vers la périphérie, où les labours entament alors la couche en place (fig. 3 n° 1 et 2).

Il subsiste donc dans toute la partie centrale du tertre une calotte de terrain rapporté, dont nous avons déterminé l'étendue minimum par le repérage dans les coupes, du premier point de contact des labours avec la couche archéologique inférieure en place (fig. 4).

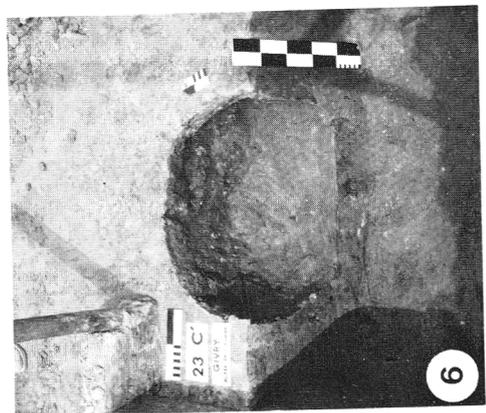
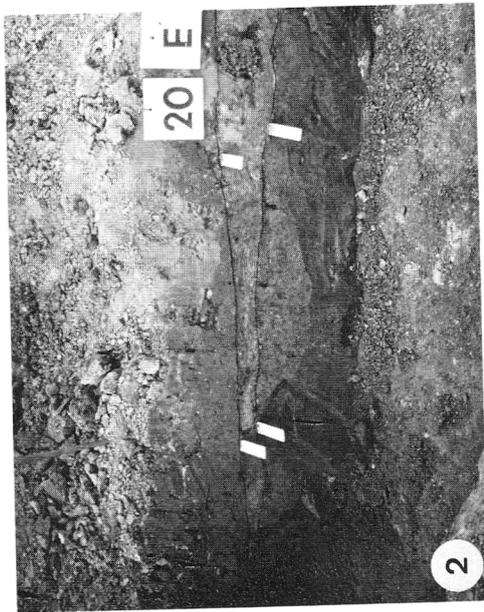
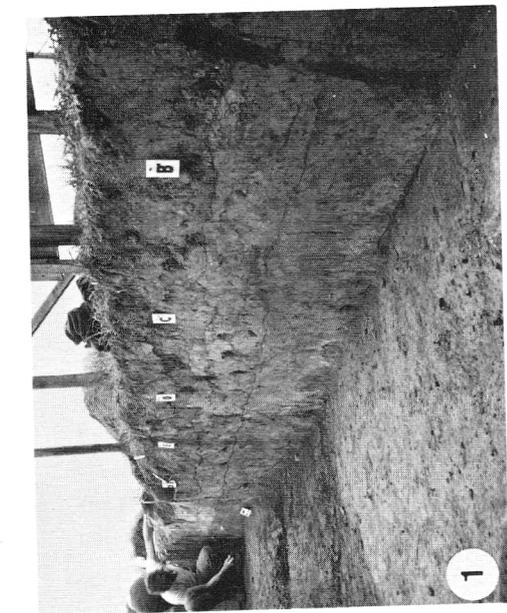


FIG. 3. — 1 et 2. Aménagement de la couche rapportée, vu dans la coupe 29-30 et en 20 E ; 3 et 4. Pierres de calage dans le fossé circulaire ; 5. Foyer vidé et sectionné en 23 C'.

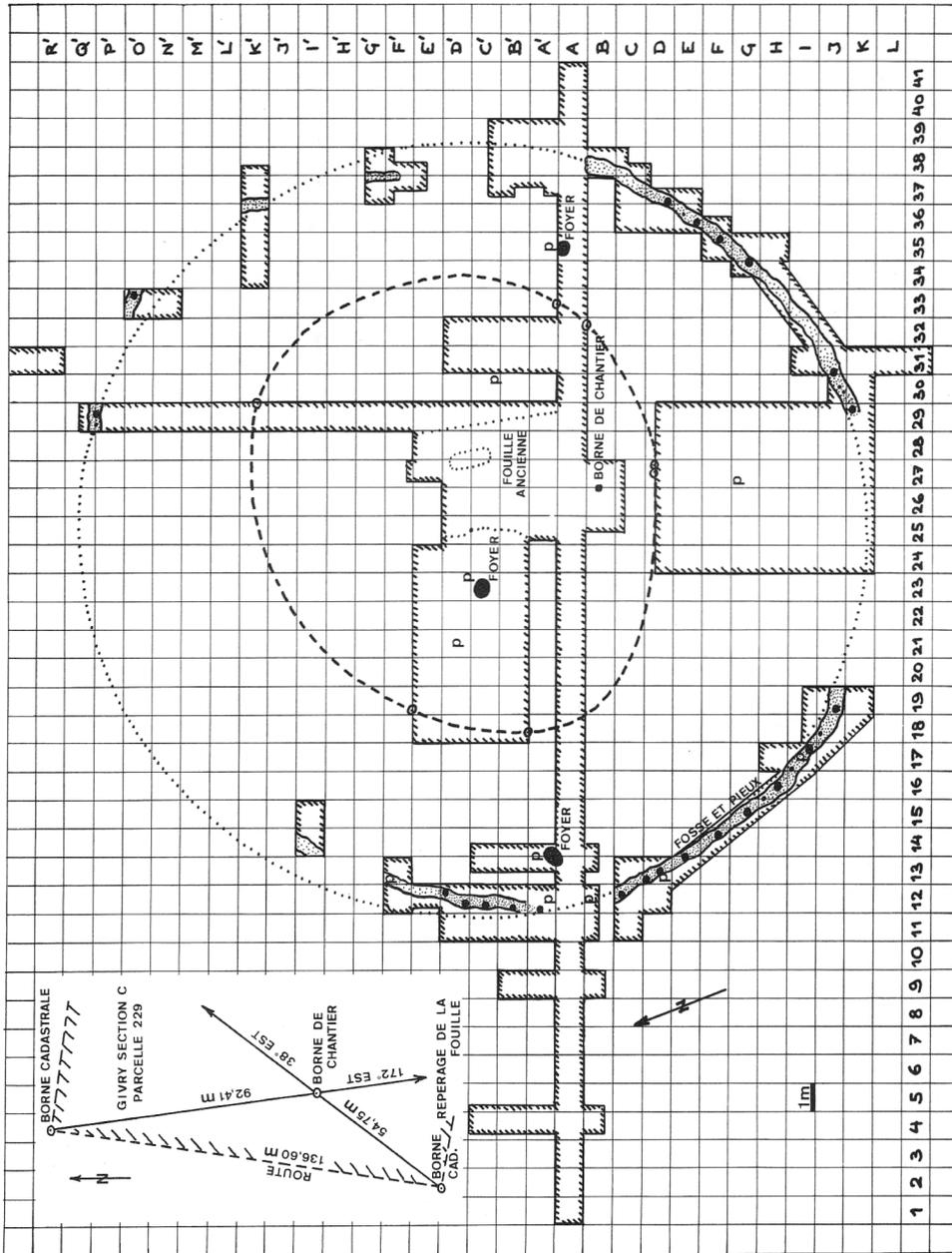


FIG. 4. - Plan d'ensemble de la fouille et repérage de celle-ci. En pointillé : périmètre de la calotte subsistante de terrain rapporté non labouré. En ponctué : circonférence parfaite proche du tracé du fossé. Les lettres p indiquent les emplacements des prélèvements pour analyse pollinique.

Ceci montre bien que la Bosse est un tertre artificiel, constitué par l'apport manuel de terres avoisinantes. Ces terres, contenant des vestiges archéologiques, ont été entassées sur un sol en place contenant lui-même des vestiges similaires.

#### 4.2. Fossé circulaire

L'observation en 12A (fig. 4) dans les coupes verticales, d'un petit fossé, a conduit à rechercher le tracé de celui-ci. Une série de décapages horizontaux et de coupes ont permis de déterminer sa configuration. Il s'agit d'un fossé étroit, circulaire, d'un diamètre de 27 m, entourant la Bosse.

Ses parois sont plus ou moins verticales ; sa largeur reste de 35 à 40 cm et sa profondeur d'environ un mètre sous le sol actuel. La verticalité des parois fait supposer un rebouchage du fossé peu de temps après son creusement.

Son remplissage est constitué de limon similaire au sol voisin en place, mais dont la teinte est légèrement rosée. Il contient des silex et des fragments de céramique, dont la présence permet le repérage du fossé là où ses limites sont peu distinctes.

Le fossé contient en outre de grosses pierres et les traces de pieux de bois. Les grosses pierres sont des blocs de grès, de schiste ou de poudingue provenant vraisemblablement du Dévonien inférieur affleurant en bordure de la Trouille. Elles pèsent généralement de 10 à 15 kgs, exceptionnellement jusqu'à 35 kgs. Nous les considérons comme ayant été utilisées au calage des pieux (fig. 3 n° 3 et 4).

Bien entendu ces pierres sont absentes dans la couche labourée, le cultivateur les ayant certainement enlevées lorsque la charrue butait contre elles.

Vers le centre de la Bosse, là où nous avons retrouvé les traces d'une ancienne fouille profonde (fig. 4), nous avons constaté la présence dans le remblayage de cette fouille, d'une grande quantité de pierres du même type, entassées sans ordre. Il est probable qu'il s'agit de la fouille citée par DEPAUW et HUBLARD (1907) comme étant postérieure à 1850 (ce que confirmerait la présence que nous avons observée dans le remblayage, d'un tesson de faïence décorée par décalcomanie).

Nous pouvons imaginer que le cultivateur de l'époque a profité de l'ouverture de cette fouille pour se débarrasser des pierres de calage récoltées au cours des labours et probablement entassées provisoirement en bordure du champ. La présence de grosses pierres dans la couche arable en 1850 est attestée, comme nous l'avons vu, par PIERART (1851) citant la «maçonnerie grossière» observée en fouille au pourtour de la Bosse.

Tous ces éléments confirment que les grosses pierres devaient primitivement exister, tant dans la couche supérieure du terrain que plus profondément.

Les traces de pieux ne sont visibles qu'à la base de ceux-ci, à une exception près où les limites du pieu s'observent en coupe verticale sur près de 20 cm. Ces traces se marquent par une coloration beaucoup plus claire du limon (grisâtre) et un

liseré rouille sur le pourtour (fig. 3 n° 5). Ceci s'explique par une migration des sels de fer provoquée par les acides humiques de décomposition du bois, suivie d'une précipitation au contact du limon en place.

Le format des taches fait estimer le diamètre des pieux à environ 20 cm. Leur espacement moyen serait de l'ordre de 1,30 m (fig. 5). Les grosses pierres seraient évidemment des pierres de calage des pieux et le fossé n'aurait été ouvert que temporairement pour la pose de ceux-ci.

### **4.3. Interprétation**

Un tertre, primitivement d'au moins 2 à 3 m de haut, formé de terrain rapporté et entouré d'une ceinture de pieux de bois espacés, ne peut s'interpréter que comme un lieu de sépulture. Aucun indice de tombe n'a cependant été relevé en cours de fouille, même aux alentours du centre de la Bosse, bien déterminé par la connaissance du fossé circulaire.

Si une sépulture à incinération sans mobilier se trouvait dans la région centrale fouillée au *xix*<sup>e</sup> siècle, elle a pu passer inaperçue ou n'être pas signalée. Mais il est possible aussi qu'une sépulture existe encore dans une zone excentrée, la fouille n'ayant pas été étendue à la totalité du tertre.

### **4.4. Datation**

Les vestiges archéologiques recueillis dans les différentes couches du tertre ainsi que dans le fossé circulaire sont presque tous manifestement néolithiques et nous les étudierons ci-après. Ces vestiges néolithiques se retrouvent, tant dans la couche rapportée que dans celle en place et dans le fossé.

La création du tertre est donc postérieure à cette occupation néolithique. Quelques tessons ont une allure plus tardive, mais leur rareté, leur faible dimension et l'absence de décor significatif excluent une détermination chronologique.

Des tentatives ont été faites pour dater la création du tertre par l'analyse pollinique, la limite supérieure de la couche en place étant supposée donner une indication de la végétation au moment de son scellement par les terres rapportées.

Après plusieurs essais infructueux, une analyse à la limite de séparation de la couche rapportée et de la couche en place, en 21D', a indiqué une végétation datable au plus tôt de la transition Atlantique-Subboréal et qui pourrait se situer dans le Subboréal, soit du Michelsberg à la fin de l'Age du Bronze (voir en annexe l'étude paléobotanique de J. HEIM).

Une datation probable plus précise peut être approchée par la comparaison de l'enceinte du tertre avec celles de sépultures connues et datées. Or l'enceinte unique à un rang de pieux espacés est connue en Belgique à l'Age du Bronze moyen et plus particulièrement attribuable à la deuxième phase de la culture d'Hilversum, entre 1350 et 1250 BC (DE LAET 1974 ; VAN IMPE et BEEB 1977). Elle a été observée surtout aux Pays-Bas et dans la moitié nord de la Belgique.

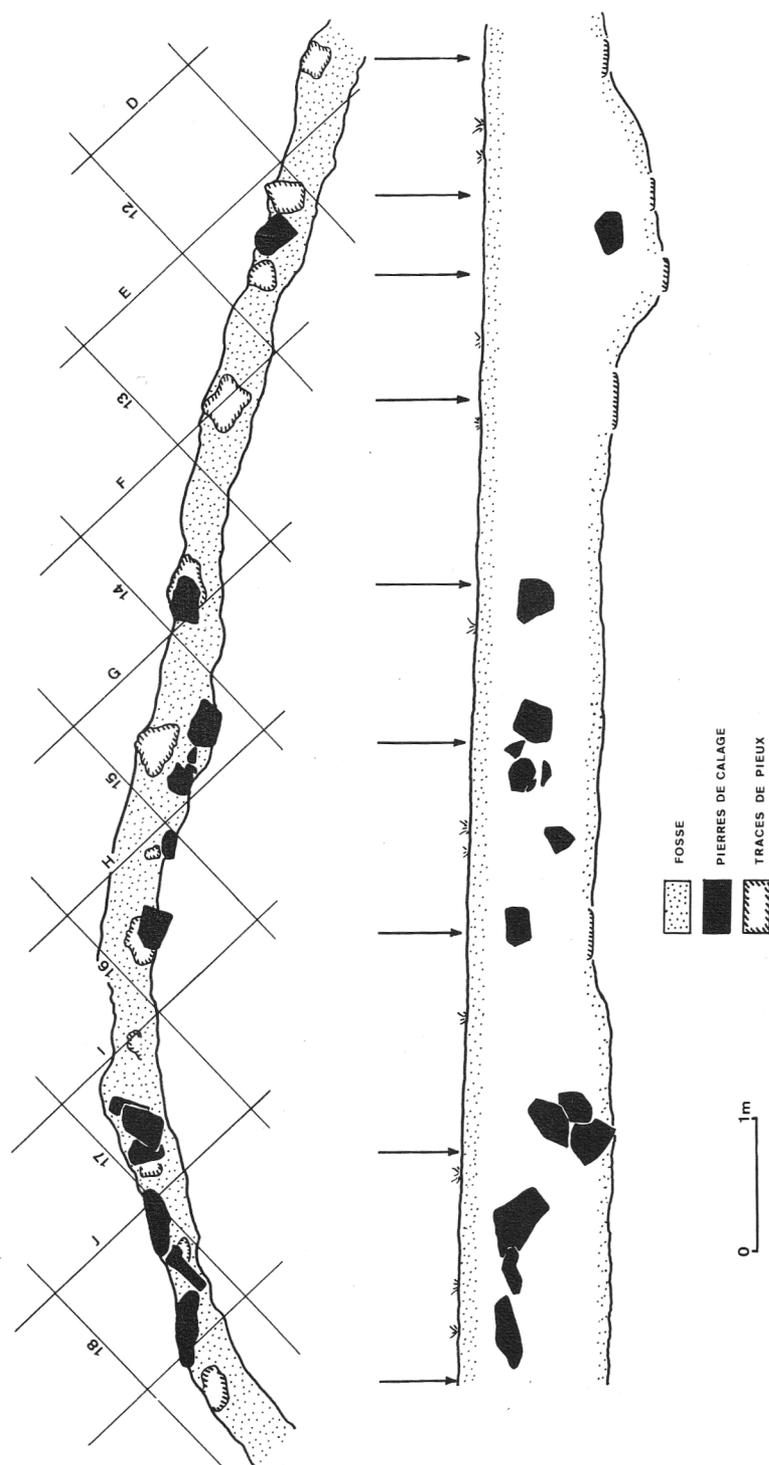


FIG. 5. - Secteur sud-ouest du fossé avec traces de pieux et pierres de calage.

Ce type d'enceinte comporte parfois une ouverture, ce que nous avons cru reconnaître à la Bosse en 37-38 de A à F' (fig. 4) où, sur une longueur de 6,50 m, dans le secteur est-sud-est du tumulus, nous n'avons pas retrouvé trace du fossé circulaire. La sépulture peut être à inhumation ou à crémation mais le mobilier est rare et même absent dans le cas de la crémation.

Il est donc vraisemblable que le tumulus de la Bosse de l'Tombe date de l'Age du Bronze moyen, culture d'Hilversum. Les traces de cette culture sont rares cependant vers le sud de la Belgique où l'on connaît (DE LAET 1961 et 1974) :

- des urnes près de Renaix (Musiekberg, 5 urnes de Drakenstein et Kluisberg, 1 urne de Hilversum : Flandre orientale ; à 44 km de Givry),
- un tesson d'urne de Hilversum à Thuillies (Hainaut ; à 24 km de Givry),
- des tertres à fossé circulaire ouvert à Hennuyères (Hainaut ; à 30 km de Givry), à Bonlez et Rixensart (Brabant ; 50 à 60 km de Givry).

D'autre part, si ce type de tertre à enceinte unique de pieux espacés a eu son apogée entre 1350 et 1250 BC, il a eu cependant sporadiquement, une existence beaucoup plus longue et se rencontre jusqu'au début de l'Age du Fer (VAN IMPE et BEEB 1977).

Une datation de l'Age du Fer de la Bosse de l'Tombe paraît vraisemblablement exclue par l'analyse pollinique, mais l'attribution serait à étendre du Bronze moyen au Bronze récent, avec une probabilité plus grande pour le Bronze moyen.

## 5. L'OCCUPATION NÉOLITHIQUE

### 5.1. Observations générales

Un matériel néolithique considérable a été recueilli à la Bosse de l'Tombe au cours des prospections en surface ainsi qu'en fouille.

La couche labourée peut évidemment contenir toute espèce d'artéfact jusqu'à des pièces modernes. Le terrain rapporté pour constituer le tumulus, dans sa partie inférieure non labourée, pourrait receler des pièces introduites jusqu'au moment de la création du tumulus, soit au plus tard jusqu'à la fin de l'Age du Bronze. La couche en place de même.

Or il est surprenant de constater, qu'à part quelques pièces plus récentes dans le labour et quelques très rares tessons en-dessous, les vestiges archéologiques présentent une homogénéité remarquable dans tout l'ensemble du tertre.

Il semble bien qu'il y ait eu une seule occupation néolithique scellée par des terres contenant la même industrie au moment de la création du tertre et uniquement contaminée en surface par quelques intrusions plus tardives peu nombreuses. Une fois le tumulus constitué, il est logique d'ailleurs que le tertre ne soit plus occupé de façon prolongée.

La céramique, témoin très variable dans le temps, est particulièrement homogène et permet d'écartier les quelques scrupules que l'on pourrait avoir à considérer également l'industrie lithique comme représentative d'une seule culture.

## 5.2. Structures

En dehors des foyers décrits ci-après, aucune structure néolithique n'a été trouvée : ni traces de poteaux, ni fosses, ni sépultures. Tout au plus avons-nous constaté des concentrations d'artéfacts parfois un peu plus fortes à certains endroits.

Par contre, quatre foyers ont été observés : en 13-14 A', 12 A', 35 A et 23 C' (fig. 4).

### 5.2.1. FOYER EN 13-14 A'

Ce foyer a été trouvé en place lors de la fouille de 1951 (HOUZEAU DE LEHAIE 1955). Il était à 40 à 60 cm de profondeur et à une distance de 12 m du centre de la Bosse, ce qui le situe en dehors de la couche rapportée. Cet amas de cendres avait une forme ovale (longueur 90 cm, largeur 60 cm, épaisseur maximum 20 cm) et le limon était rubéfié sous celles-ci, ainsi que partiellement au-dessus vers le sud-est. Il contenait des éclats de silex, brûlés ou non, et des fragments de céramique de type similaire à ce qui est trouvé sur la Bosse.

La datation de ce foyer par C14 n'a pas été faite et un prélèvement voisin pour analyse pollinique n'a pas donné de résultat (voir en annexe l'étude paléobotanique de J. HEIM).

### 5.2.2. FOYER EN 12 A'

Un prélèvement pour datation dans cet amas de charbon de bois en 1970 a été effectué par le Professeur Dr. H. T. WATERBOLK (Biologisch-Archeologisch Instituut, Rijksuniversiteit, Groningen). Situé au fond de ce qui a été reconnu ultérieurement comme un fossé de fondation d'enceinte circulaire de pieux, cet amas pourrait bien avoir été arraché au foyer en 13-14 A' lors de la création de l'enceinte. Il est en effet improbable qu'il soit en place, vu l'étroitesse du fossé ouvert très temporairement. La datation par radiocarbone a donné :

GrN-6021 (1970) :  $5.310 \pm 60$  BP

soit environ 3.360 BC, ce qui correspondrait à l'occupation néolithique.

L'analyse pollinique a été négative (voir ci-après J. HEIM).

### 5.2.3. FOYER EN 35 A

Situé à une dizaine de mètres du centre de la Bosse, ce foyer, bien en place, était malheureusement fortement arasé par les labours. Il subsistait, sous la couche

arable, sur une profondeur maximum de 20 cm, comme une cuvette ovale rubéfiée (longueur 57 cm, largeur 45 cm), dont le remplissage comportait une grande quantité de concrétions calcaires et des cendres très dispersées, mais pas de vestiges archéologiques.

Une analyse pollinique faite dans ce foyer le situe dans l'Atlantique, comme le foyer en 23 C' ci-après, mais avec un taux de boisement plus faible (voir ci-après J. HEIM).

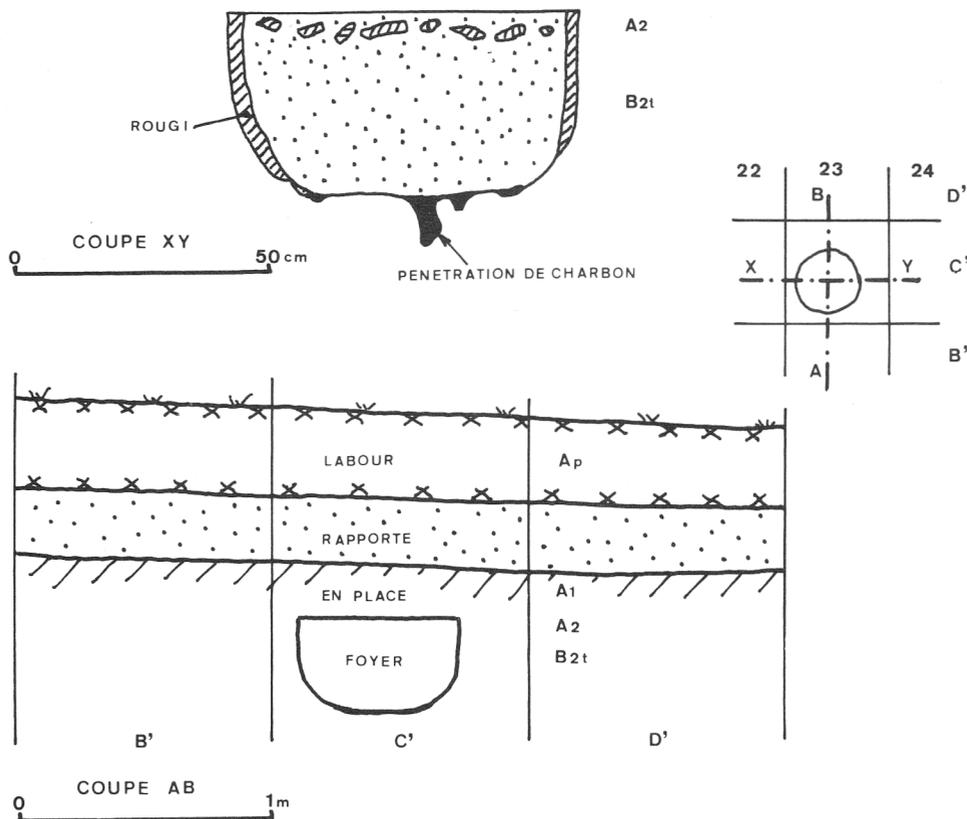


FIG. 6. - Foyer en 23 C'.

#### 5.2.4. FOYER EN 23 C'

A peine à deux mètres du centre de la Bosse, ce foyer se trouvait bien conservé dans le limon en place, sa limite supérieure étant à 20 cm sous la limite inférieure du terrain rapporté (fig. 6). Il se présentait comme une marmite à section circulaire (diamètre 60 cm) sur une profondeur de 36 cm (fig. 3 n° 6). Le limon était fortement rubéfié aux parois sur une épaisseur d'environ 3 cm. Dans la partie supérieure du remplissage se trouvaient de nombreux morceaux de terre cuite d'us

peut-être au recouvrement du foyer ou à l'écroulement de la partie supérieure de la paroi.

Son contenu a été entièrement prélevé pour examen et datation. Les quelques silex et tessons de céramique contenus sont de même nature que ceux dus à l'occupation néolithique et décrits plus loin. De petits fragments d'os brûlés étaient également présents, ainsi que du charbon de bois (en partie du noisetier) et de nombreuses écailles de noisettes brûlées. Ces dernières ont fait l'objet d'une datation par radiocarbone (E. GILLOT, Laboratoire de C14, Université de Louvain) donnant :

Lv-853 (1977) :  $5.360 \pm 70$  BP

soit environ 3.410 BC.

Une analyse pollinique faite en trois points du foyer le situe également vers le milieu de l'Atlantique (voir ci-après J. HEIM).

Une étude des macrorestes végétaux de ce foyer a été faite par J. HEIM (voir en annexe). Le tamisage sous eau a permis de recueillir des grains de blé : *Triticum dicoccum* ou amidonnier et *Triticum aestivum-compactum* ou blé tendre, ce dernier, prédominant à la Bosse de l'Tombe, étant trouvé ici pour la première fois, dans un site du Néolithique moyen, dans cette région de Belgique.

Un prélèvement d'échantillons orientés de la couche rubéfiée a été effectué par l'Institut de Physique du Globe (Dourbes) pour mesure du paléomagnétisme.

### 5.3. Vestiges osseux

#### 5.3.1. OUTILS

Quatre pièces seulement ont été recueillies, en fouille :

- un poinçon en os (longueur 46 mm) à surface très lisse et de teinte brune, avec une pointe effilée (fig. 7 n° 1)
- une pièce en os en forme de petite herminette (longueur 31 mm, largeur maximum 23 mm) de teinte beige clair entièrement lissée. Elle pourrait être un lissoir de céramique (fig. 7 n° 2)
- un fragment qui paraît être en ivoire brûlé et pourrait être une extrémité de ciseau ou lissoir (longueur jusqu'à la cassure : 20 mm ; largeur 12 mm)
- un fragment d'os lissé pointu (longueur 32 mm, épaisseur 4 mm).

#### 5.3.2. RESTES OSSEUX

Les restes de mammifères récoltés font l'objet de l'étude de Achilles GAUTIER (Laboratorium voor Paleontologie, Rijksuniversiteit Gent) publiée en annexe.

Cet examen montre que la faune de chasse est peu importante (un lièvre, un chevreuil, un cerf élaphe ?) et que la faune domestique est dominée par le grand bétail, bœuf domestique surtout. Ceci confirme l'attribution de l'occupation du site au Néolithique moyen.

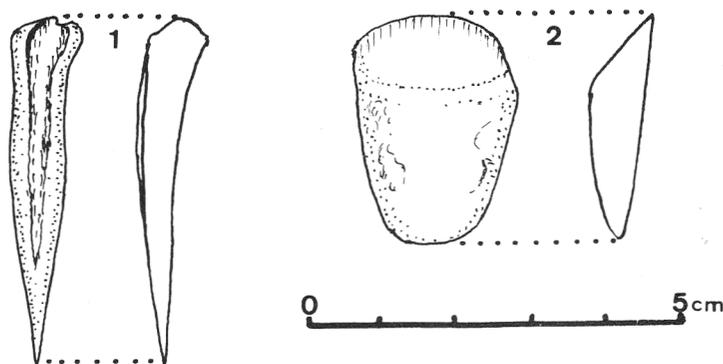


FIG. 7. – Outils en os : 1. Perçoir ; 2. Lissoir.

#### 5.4. Industrie lithique

L'industrie lithique recueillie à la Bosse de l'Tombe peut être classée en trois groupes selon sa position dans le terrain : couche labourée, terrain rapporté pour la constitution du tumulus et non atteint par le labour, couche en place non perturbée.

Comme le montre le tableau I, que nous étudierons plus en détail en fin de chapitre, il n'y a pas de différence significative entre ces trois groupes et l'hypothèse d'une uniformité de culture se trouve aussi confirmée par l'homogénéité de la céramique, comme nous le verrons plus loin.

Les collections de la S.R.P.H. comptent un total de 708 outils, dont 544 (76,84 %) recueillis dans la couche labourée, 50 (7,06 %) dans la couche rapportée non labourée et 114 (16,10 %) dans la couche en place non perturbée. Une proportion très voisine se retrouve pour les 102 percuteurs entiers récoltés : respectivement 76,47 %, 8,82 % et 14,71 %.

##### 5.4.1. NUCLEUS ET PERCUTEURS

Les nucléus comprennent :

|   |    |
|---|----|
| – nucléus prismatiques à un plan de frappe :    | 5  |
| – nucléus prismatiques à deux plans de frappe : | 2  |
| – nucléus pyramidaux :                          | 3  |
| – nucléus globuleux :                           | 2  |
| – nucléus irréguliers :                         | 53 |
|   | —  |
| total :   | 65 |

La très grande majorité des nucléus étant de forme irrégulière, on en tire peu d'indications sur la technique de débitage.

Le silex utilisé est surtout un silex gris-brun translucide et un silex grix gréseux de moins belle qualité. Le silex gris-noir d'Obourg n'est qu'exceptionnellement employé.

Les percuteurs ont été recueillis en plus grand nombre et peuvent être répartis comme suit :

|                                      | Labour | Rapporté | En place | Total |
|--------------------------------------|--------|----------|----------|-------|
| - percuteurs globuleux :             | 28     | 1        | 7        | 36    |
| - percuteurs allongés :              | 7      | 1        | 2        | 10    |
| - percuteurs plats :                 | 5      | 1        | 2        | 8     |
| - nucléus réutilisés en percuteurs : | 19     | 3        | 3        | 25    |
| - galets utilisés :                  | 2      | -        | -        | 2     |
| - percuteurs discoïdes :             | 1      | -        | 1        | 2     |
| - percuteurs informes :              | 16     | 3        | -        | 19    |
|                                      | 78     | 9        | 15       | 102   |
| - fragments de percuteurs :          | 46     | 1        | 7        | 54    |

La forme la plus caractéristique et la plus fréquente est le percuteur globuleux, atteignant parfois un aspect très régulier, quasi sphérique.

Presque tous les percuteurs sont en silex, surtout gris-brun ou gris-gréseux. Huit percuteurs seulement sont en grès.

La répartition des percuteurs par catégorie de poids est donnée à la figure 8. Le poids moyen, sur l'ensemble des percuteurs entiers, est de 200 gr.

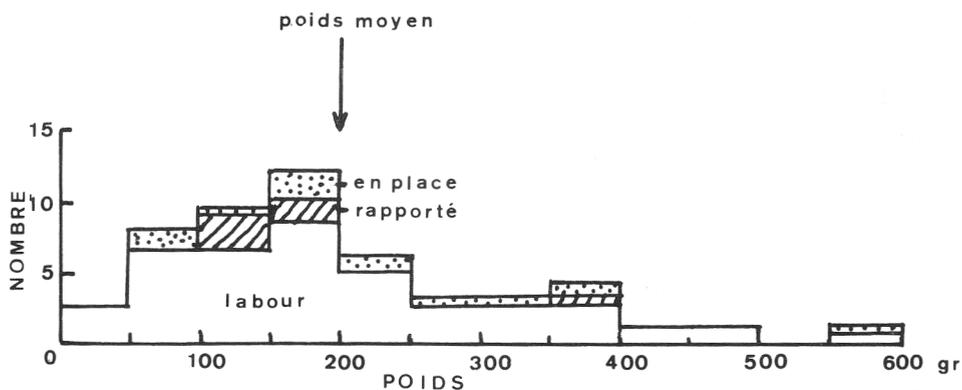


FIG. 8. - Répartition pondérale des percuteurs.

## 5.4.2. OUTILLAGE LITHIQUE

Il n'existe pas de liste type classique pour l'étude des industries lithiques néolithiques comme c'est le cas pour le Paléolithique inférieur et moyen et pour le Paléolithique supérieur. A l'occasion de son étude de l'industrie du Gué du Plantin, J. DE HEINZELIN a mis au point une liste typologique qui nous a servi de modèle pour l'étude des outils de la Bosse de l'Tombe. Pour faciliter les comparaisons, nous avons repris ci-après les dénominations et les numéros de référence de cette liste.

*Grattoirs (type 1) :*

Comme dans la plupart des sites néolithiques, c'est l'outil le plus fréquent (38,28 %) et en même temps peu caractéristique de l'une ou l'autre culture.

Les sous-types se répartissent comme suit :

| Sous-type                            | Labour | Rapporté | En place | Total |
|--------------------------------------|--------|----------|----------|-------|
| 1A-Grattoir sur bout de lame :       | 30     | 2        | 3        | 35    |
| 1B-Grattoir sur bout d'éclat mince : | 110    | 7        | 16       | 133   |
| 1C-Grattoir déjeté :                 | 13     | 1        | 1        | 15    |
| 1D-Grattoir étroit :                 | 12     | —        | 2        | 14    |
| 1E-Grattoir circulaire :             | 15     | 3        | 3        | 21    |
| 1F-Grattoir sur éclat robuste :      | 25     | 3        | 1        | 29    |
| 1G-Grattoir abrupt :                 | 14     | 2        | —        | 16    |
| 1H-Grattoir diminutif :              | 8      | —        | —        | 8     |
|                                      | 227    | 18       | 26       | 271   |

Les grattoirs sur bout de lame (fig. 9 n° 1 et 2) sont le plus souvent (86 %) faits sur lame à au moins deux arêtes dorsales longitudinales. La retouche est presque toujours limitée à une extrémité, convexe, et s'étend très rarement à une arête latérale. Deux grattoirs seulement, sur 35, sont retouchés aux deux extrémités.

Les grattoirs sur bout d'éclat mince (fig. 9 n° 3 et 4), de loin les plus nombreux, sont classiquement sur éclat à face ventrale légèrement concave et la retouche est limitée à l'extrémité distale à de rares exceptions près (3 sur 133).

Les grattoirs déjetés (fig. 9 n° 5) sont exécutés sur éclat par retouche vers la droite ou vers la gauche en quantités égales.

Les grattoirs étroits (fig. 9 n° 6 et 7) sont des grattoirs dont la partie active, de forme généralement ogivale ou pointue, est peu large. Les grattoirs en museau font partie de cette catégorie ; il y en a 4 sur les 14 grattoirs étroits.

Dans les grattoirs circulaires (fig. 9 n° 8 et 9) la retouche distale sur éclat s'étend à au moins 1/3 de circonférence. L'extrémité proximale est souvent rétrécie. La forme classique en cuiller (face ventrale concave) se retrouve sur la plupart de ces outils.

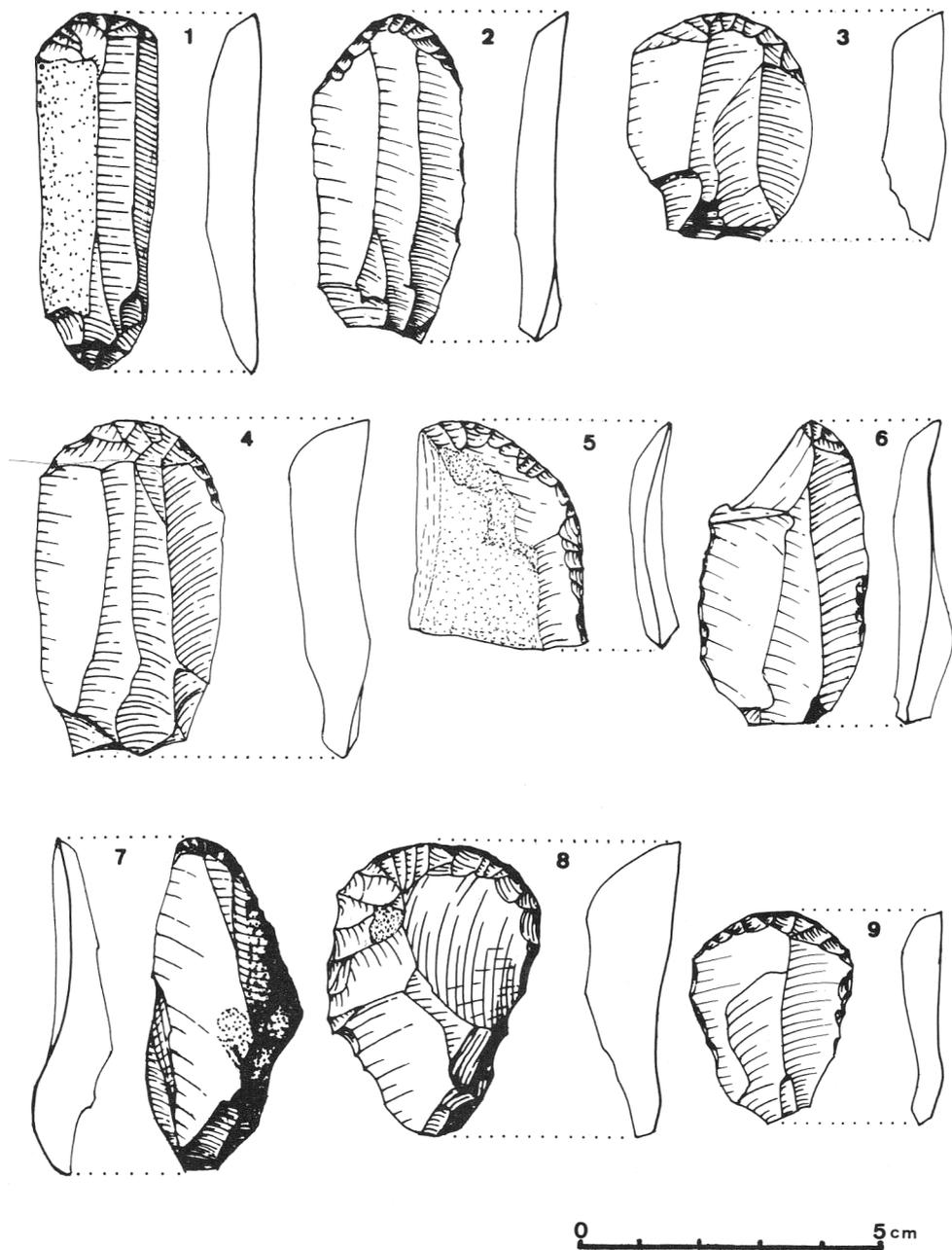


FIG. 9. — Grattoirs : 1 et 2. Grattoirs sur bout de lame ; 3 et 4. Grattoirs sur bout d'éclat mince ; 5. Grattoir déjeté ; 6 et 7. Grattoirs étroits ; 8 et 9. Grattoirs circulaires.

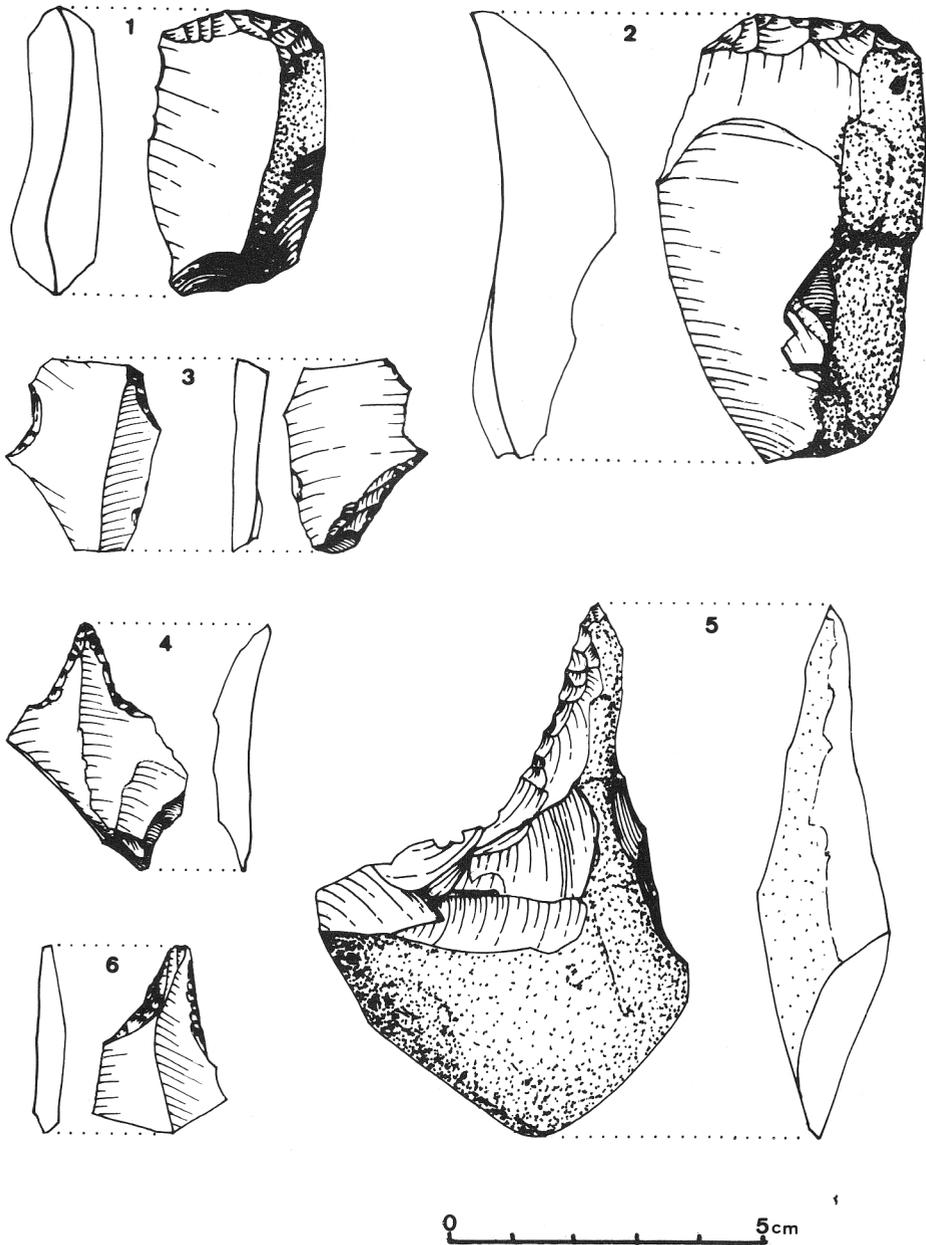


FIG. 10. – Grattoirs et perçoirs : 1 et 2. Grattoirs sur éclat robuste ; 3. Microperçoir à retouches alternes ; 4, 5 et 6. Perçoirs typiques.

Plus massifs et souvent plus frustes, les grattoirs sur éclat robuste (fig. 10 n° 1 et 2) portent le plus souvent du cortex sur la face dorsale (20 sur 29). La retouche, distale, est rarement prolongée latéralement (3 sur 29).

Les grattoirs abrupts sont exécutés sur éclat robuste par retouche très redressée et ils se rapprochent du rabot. Le grattoir caréné, dont il y a 4 exemplaires (sur 16 grattoirs abrupts) fait partie de cette catégorie. Une majorité de pièces (10 sur 16) porte du cortex sur la face dorsale.

Les grattoirs diminutifs sont sur petit éclat avec retouche semi-circulaire ; ils sont très peu significatifs dans ce gisement et nullement similaires aux grattoirs mésolithiques.

#### *Burins (type 2) :*

Les burins sont rares (0,85 %) : deux burins sur cassure et quatre burins dièdres.

#### *Troncatures (type 3) :*

Elles sont rares également (0,99 %), toutes sur lame et obliques à droite ou à gauche en proportions à peu près égales.

#### *Lames retouchées sur un bord (type 4) :*

Ces lames (ou fragments de celles-ci reconnaissables au parallélisme des bords) sont assez fréquentes (11,44 %) et comportent les sous-types suivants :

| Sous-type                         | Labour | Rapporté | En place | Total |
|-----------------------------------|--------|----------|----------|-------|
| 4A-Retouche normale :             | 17     | 2        | 3        | 22    |
| 4B-Retouche denticulée :          | 2      | —        | —        | 2     |
| 4C-Retouche faible et polissure : | 31     | 6        | 19       | 56    |
| 4D-Retouche de bord oblique :     | 1      | —        | —        | 1     |
|                                   | 51     | 8        | 22       | 81    |

La retouche normale est généralement directe (17 sur 22). Elle s'étend, tantôt à la totalité d'un bord, tantôt à une partie seulement.

La retouche denticulée est rare ; les exemplaires sont de petites dimensions, à denticulation fine.

Les retouches faibles et polissures dénotent vraisemblablement une utilisation. Ces lames sont parfois d'une belle longueur mais cette catégorie comprend aussi des fragments de lame qui peuvent être des éléments de faucille.

Une seule pièce porte une retouche de bord oblique.

Sur l'ensemble de ces lames, 35 % ne portent qu'une seule arête dorsale.

*Lames retouchées sur deux bords (type 5) :*

Elles sont très fréquentes (13,28 %) et de sous-types variés (les fragments sont comptés, comme pour les lames retouchées sur un bord) :

| Sous-type                         | Labour | Rapporté | En place | Total |
|-----------------------------------|--------|----------|----------|-------|
| 5A-Retouche normale :             | 15     | 1        | 2        | 18    |
| 5C-Retouche faible et polissure : | 38     | 6        | 19       | 63    |
| 5D-Retouche hybride :             | 7      | 1        | 3        | 11    |
| 5E-Retouche alterne :             | 2      | —        | —        | 2     |
|                                   | 62     | 8        | 24       | 94    |

La retouche normale est directe à une exception près. Elle s'étend à toute la longueur des deux bords pour presque toutes les lames.

La catégorie à retouche faible et polissure compte à nouveau les lames de plus grande longueur, ainsi que des fragments de lame qui pourraient être des éléments de faucille.

Les lames à retouche hybride comptent surtout des lames dont un bord est à retouche normale et l'autre denticulée.

La retouche alterne des lames est rare.

Sur l'ensemble de ces lames, 30 % ne portent qu'une seule arête dorsale.

*Outils à retouche bifaciale (type 6) :*

Ces outils sont rares (0,56 %). Des quatre pièces récoltées, deux ont une forme oblongue et les deux autres sont discoïdes.

*Perçoirs (type 7) :*

Les perçoirs sont assez fréquents (5,23 %) et se répartissent comme suit :

| Sous-type                    | Labour | Rapporté | En place | Total |
|------------------------------|--------|----------|----------|-------|
| 7A-Microperçoir :            | 7      | —        | 2        | 9     |
| 7B-Perçoir typique :         | 8      | 1        | 2        | 11    |
| 7C-Perçoir sur éclat mince : | 2      | 1        | —        | 3     |
| 7D-Bec :                     | 11     | 1        | 2        | 14    |
|                              | 28     | 3        | 6        | 37    |

Les microperçoirs sont des petites pointes, parfois en épine, sur petit éclat ou fragment de lame. Les retouches de dégagement de la pointe sont le plus souvent directes ; pour deux de ces perçoirs elles sont inverses et pour un seul elles sont alternes (fig. 10 n° 3).

Dans les perçoirs typiques la pointe est bien dégagée par retouche des deux bords (fig. 10 n° 4, 5 et 6). Ces retouches sont généralement directes ; un de ces perçoirs est cependant à retouches inverses et deux autres à retouches alternes.

Les perçoirs sur éclat mince, peu nombreux, ont une pointe moins bien dégagée que les perçoirs typiques.

Les becs sont des perçoirs plus robustes et moins bien dégagés, à retouche directe sauf trois d'entre eux qui portent également des retouches inverses.

*Outils sur lamelle (type 9) :*

On considère ici comme lamelle une pièce qui a une largeur inférieure à 10 mm et dont la longueur est égale ou supérieure à deux fois la largeur. Les outils sur lamelle sont peu fréquents (1,55 %) et comprennent les sous-types suivants :

| Sous-type                         | Labour | Rapporté | En place | Total |
|-----------------------------------|--------|----------|----------|-------|
| 9A-Retouche normale :             | 1      | —        | 2        | 3     |
| 9B-Retouche denticulée :          | 1      | —        | 1        | 2     |
| 9C-Retouche faible et polissure : | 3      | —        | 1        | 4     |
| 9D-Outils diminutifs variés :     | 2      | —        | —        | 2     |
|                                   | 7      | —        | 4        | 11    |

Les deux outils diminutifs sont un burin et une encoche. La survivance d'une tradition microlithique mésolithique que pourrait traduire la présence des outils sur lamelle est faible. Toutes les lamelles sauf trois sont à une seule arête dorsale.

*Racloirs (type 11) :*

Les racloirs sont peu fréquents (1,84 %). Les 13 racloirs (10 dans le labour, 3 dans la couche en place) se répartissent comme suit :

|                                  |                                 |
|----------------------------------|---------------------------------|
| — Racloirs simples droits :      | 4                               |
| — Racloirs simples convexes :    | 5                               |
| — Racloirs simples concaves :    | 2 (ceux-ci à retouche ventrale) |
| — Racloir double droit-convexe : | 1                               |
| — Racloir transversal droit :    | 1 (fig. 11 n° 1)                |
|                                  | 13                              |

La retouche de ces racloirs n'est jamais envahissante. La majorité des pièces portent du cortex ; toutes sont d'aspect robuste.

*Raclettes (type 12) :*

Elles sont rares (0,71 % ; 5 pièces). Ces raclettes sont faites par retouche fine d'un bord d'éclat mince ; elles sont ici droites (fig. 11 n° 2) ou convexes.

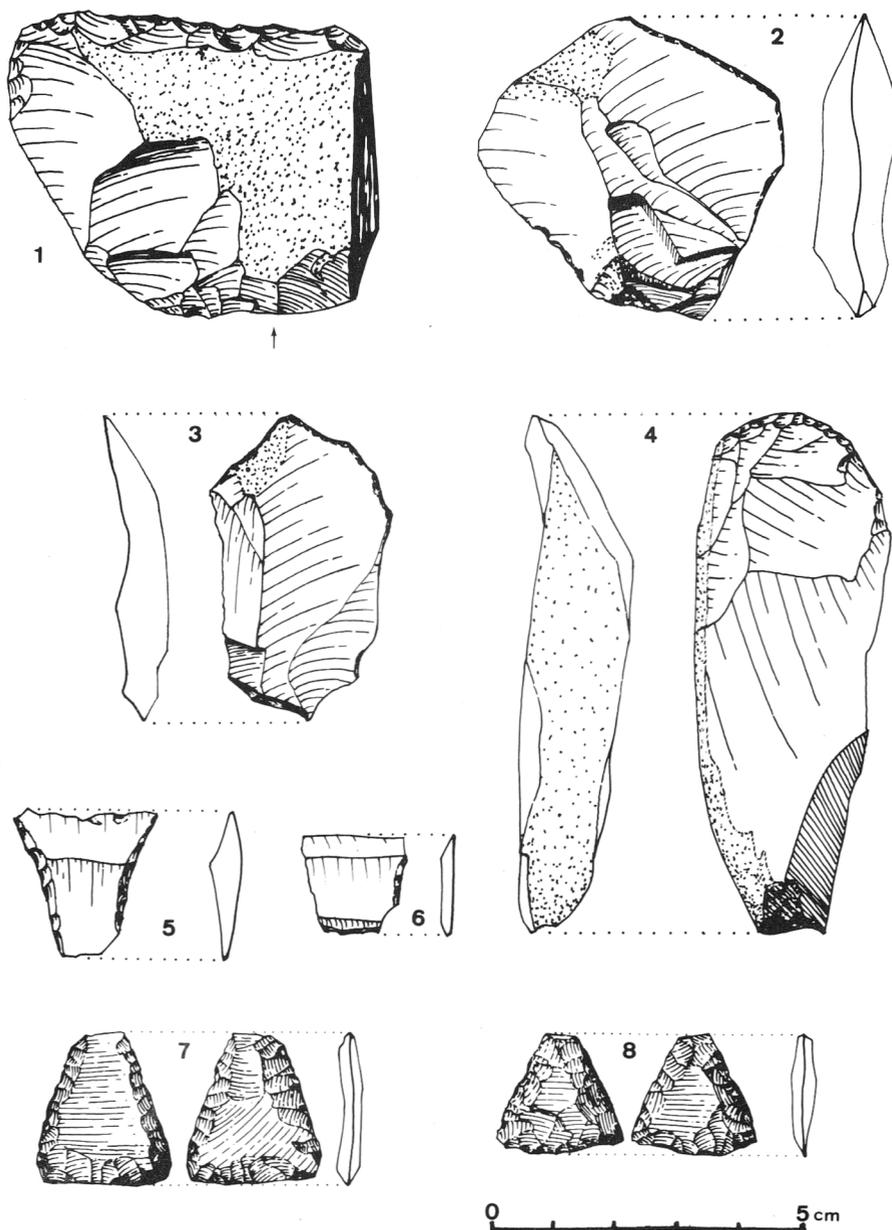


FIG. 11. — Racloir, raclette, couteaux à dos et pointes de flèches : 1. Racloir transversal droit ; 2. Raclette droite ; 3. Couteau à dos aménagé ; 4. Couteau à dos naturel ; 5 et 6. Armatures de flèches à tranchant transversal ; 7. Pointe de flèche triangulaire à base droite et retouche bifaciale ; 8. Pointe de flèche triangulaire à base convexe et retouche bifaciale.

*Denticulés (type 13):*

Ce sont également des outils rares (0,71% ; 5 pièces). Les encoches de denticulation sont d'ouverture très variable : de 1,5 à 8 mm.

*Rabots (type 14):*

Deux exemplaires seulement (0,28%) : pièces très robustes, portant du cortex et avec enlèvements frontaux très abrupts.

*Encoches (type 16 ajouté par nous à la liste typologique):*

Elles sont peu fréquentes (2,12% ; 15 pièces) et à une exception près, toutes dans la couche labourée, ce qui les rend douteuses bien que nous n'ayons considéré que les encoches retouchées.

L'ouverture d'encoche varie de 5 à 21 mm. Cinq pièces sont à retouche inverse.

*Couteaux à dos (type 17 également ajouté):*

Les couteaux à dos sont peu fréquents (1,69%) et répartis comme suit :

| Sous-type                          | Labour | Rapporté | En place | Total |
|------------------------------------|--------|----------|----------|-------|
| 17A-Dos naturel :                  | 2      | 1        | 1        | 4     |
| 17B-Dos non naturel, non aménagé : | 3      | 1        | —        | 4     |
| 17C-Dos aménagé :                  | 3      | 1        | —        | 4     |
|                                    | 8      | 3        | 1        | 12    |

Tous les couteaux retenus portent des traces d'utilisation. Ceux à dos naturel portent évidemment du cortex (fig. 11 n° 4) et ceux à dos aménagé ont un bord large obtenu par des enlèvements ou des retouches abruptes (fig. 11 n° 3).

*Pointes de flèches (type 21):*

Elles sont peu fréquentes (2,68%) mais ce sont des outils caractérisant relativement bien le type de culture. Leur répartition est la suivante :

| Sous-type  | Labour | Rapporté | En place | Total |
|--|--------|----------|----------|-------|
| 21A-A retouche bifaciale<br>et dimension supérieure à 3 cm : | 3      | —        | 2        | 5     |
| 21B-A retouche bifaciale<br>et dimension inférieure à 3 cm : | 7      | 1        | 3        | 11    |
| 21D-A tranchant transversal :                                | —      | 2        | 1        | 3     |
|  | 10     | 3        | 6        | 19    |

Les pointes à retouche bifaciale sont principalement en forme de triangle isocèle, dont la base est droite, légèrement convexe ou légèrement concave ; les deux autres côtés sont droits ou légèrement convexes. La retouche, plate, s'étend parfois à toute la surface et provoque toujours un amincissement de la base (fig. 11 n° 7 et 8). Une pointe détone sur l'ensemble ; elle est losangique (axes 44 et 20 mm), le petit axe ne recoupant pas le grand axe en son milieu (19 et 25 mm) ; l'une des faces porte encore du cortex en son centre ; cette pointe pourrait être plus récente et provient d'ailleurs de la couche labourée.

Les armatures à tranchant transversal sont de forme trapézoïdale, exécutées sur fragment de lame avec retouche des tronçatures obliques (fig. 11 n° 5 et 6).

Il n'y a pas de pointes pédonculées ou à ailerons, ni de pointes allongées du type rencontré dans le Michelsberg.

#### *Tranchets (type 42) :*

Le tranchet est sans doute l'outil le plus marquant du gisement car il est très fréquent (16,95%), ce qui est assez exceptionnel. C'est l'outil le mieux représenté après les grattoirs. Nous avons un total de 120 tranchets répartis comme suit :

|              |     |
|--------------|-----|
| - Labour :   | 98  |
| - Rapporté : | 6   |
| - En place : | 16  |
|              | 120 |

Le poids moyen est de 35 gr.

Quelques tranchets sont illustrés aux fig. 12 n° 1 à 6 et fig. 13 n° 1 et 2. La figure 14 montre la distribution des tranchets sur un graphique les situant en fonction de la longueur L et de la largeur du tranchant T. Les droites obliques partant de l'origine délimitent les rapports T/L, d'autant plus petits que les tranchets sont plus allongés. Les courbes sont celles de surfaces égales  $T \times L$ , soit doubles de celles des tranchets, donnant une indication de la grandeur. On voit qu'il n'y a pas de différence marquante entre les groupes de tranchets trouvés dans les différentes couches de terrain.

Tous les tranchets de la Bosse de l'Tombe sont faits sur un éclat, enlevé souvent par percussion latérale (gauche ou droite) sans que ce soit une règle générale. La face ventrale de l'éclat, et donc de l'outil, subsiste généralement sans retouche ; parfois quelques retouches ventrales servent à l'enlèvement partiel du bulbe de percussion ; certaines sont même quelquefois envahissantes.

Le biseau est créé par un enlèvement dorsal dont on ne voit jamais le point de percussion et qui forme avec la face ventrale de l'éclat une arête tranchante. L'angle du biseau est variable mais le plus communément entre 40 et 60 degrés.

Le tranchant est rectiligne, parfois légèrement convexe, exceptionnellement concave. Il est généralement perpendiculaire au grand axe de l'outil et parfois

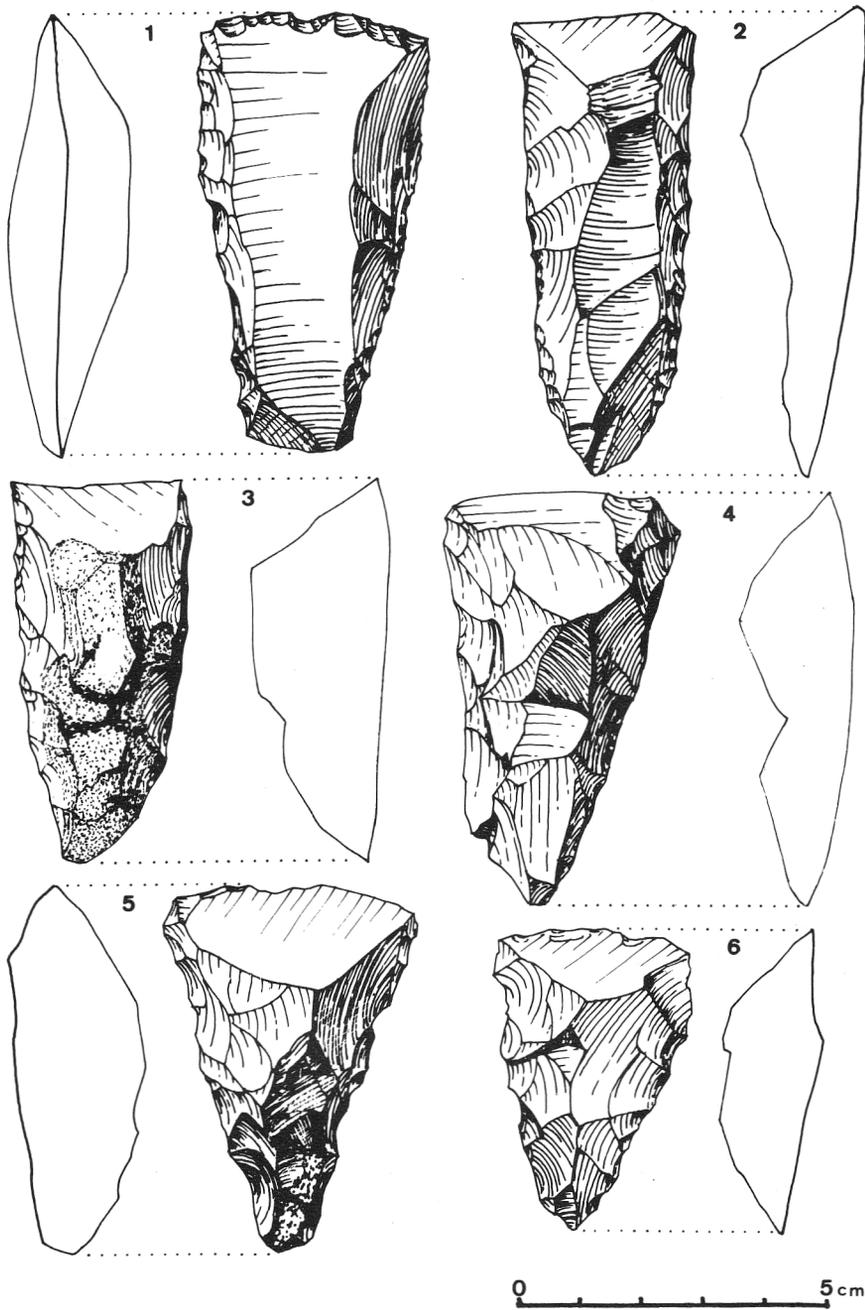


FIG. 12. - Tranchets.

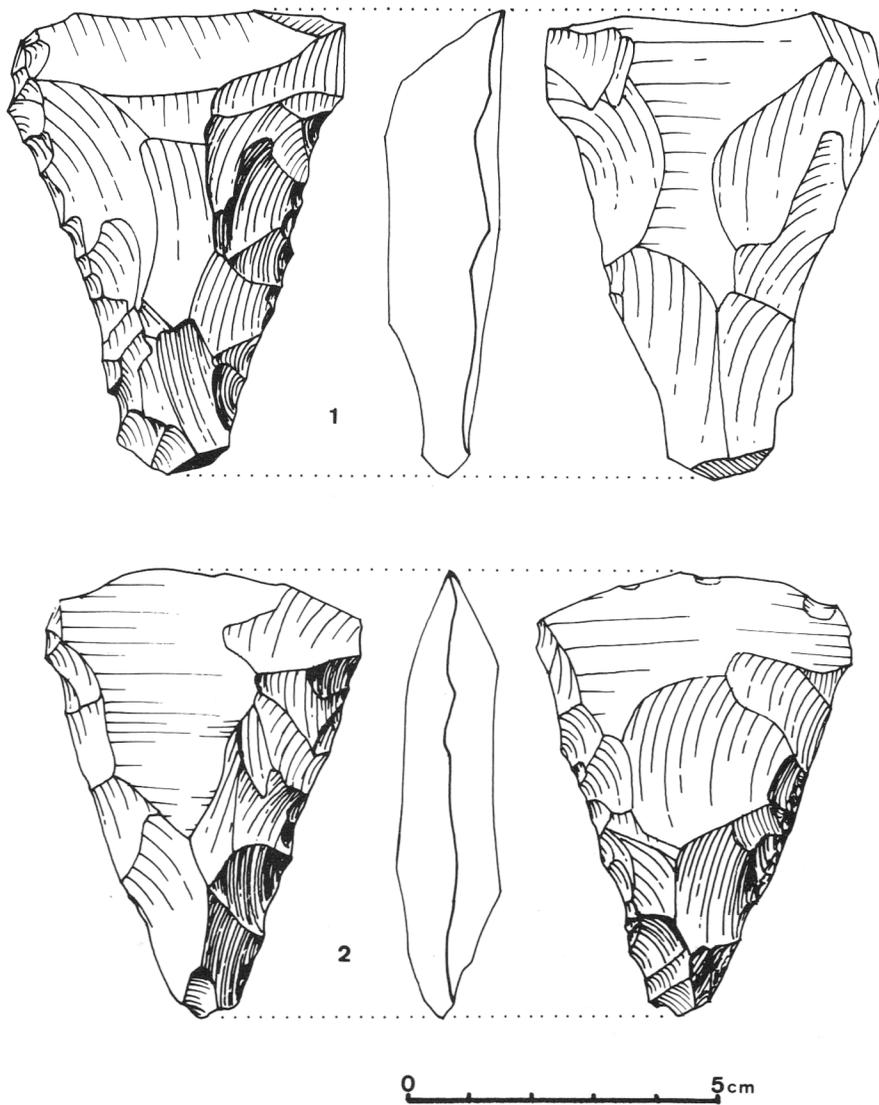


FIG. 13. – Tranchets à face ventrale aménagée.

légèrement oblique. Aucun tranchet ne porte un deuxième enlèvement de biseautage qui serait sur la face ventrale. Tout au plus y a-t-il sur certains tranchets quelques retouches ventrales de l'arête tranchante qui paraissent accidentelles plutôt que des tentatives de réaffûtage.

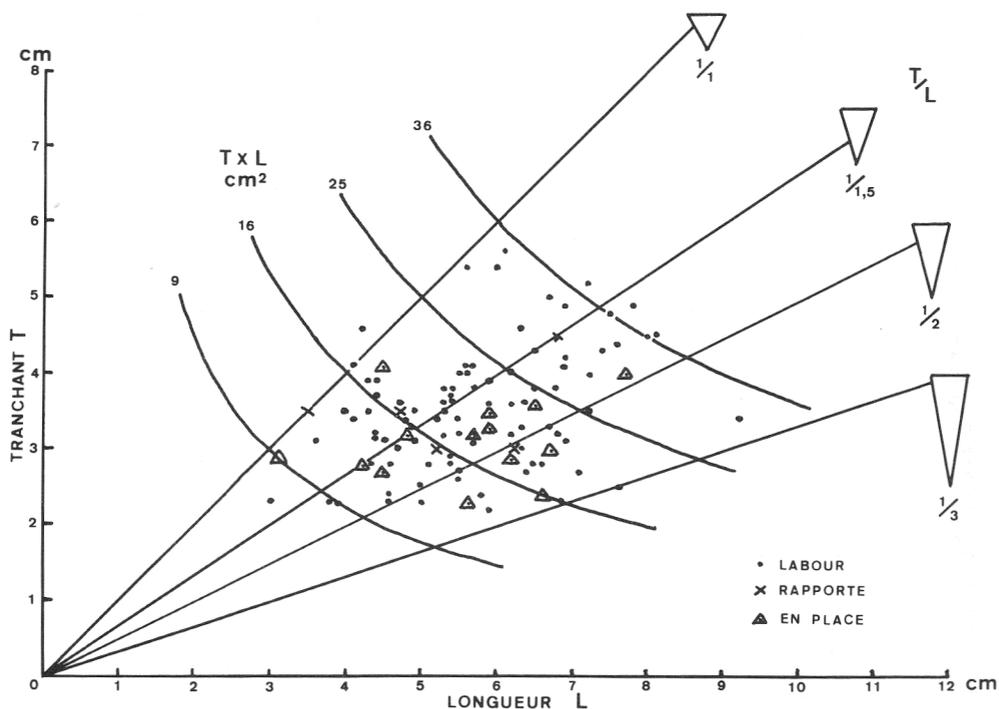


FIG. 14. - Distribution des tranchets en fonction de leur longueur L et du tranchant T.

Le talon est obtenu par des enlèvements formant deux côtés convergents et donnant à l'outil une section transversale plus ou moins trapézoïdale. Le plus souvent les enlèvements sont abrupts, mais parfois la retouche est envahissante sur la face dorsale. Les retouches envahissantes ventrales sont assez rares. Le façonnage du talon laisse fréquemment subsister des traces de cortex sur le dos du tranchet (29 %).

Quelques tranchets portent un lustrage brillant de l'arête, qui s'étend plus sur la face ventrale que sur l'enlèvement de biseau.

La qualité du silex utilisé pour la fabrication des tranchets est très variable et ne paraît pas avoir fait l'objet d'un choix sélectif.

#### Ciseaux (type 44) :

Deux pièces seulement (0,28 %), respectivement de 90 et 240 gr ; la plus petite, en silex d'Obourg, est fortement lustrée sur l'extrémité ventrale, côté tranchant.

*Haches polies (type 48) :*

Aucune pièce polie n'a été trouvée sous la couche labourée, cette dernière n'en donnant que quatre : un talon de hache, un morceau de corps de hache et deux éclats. Toutes ces pièces sont en silex gris de Spiennes, ce qui est exceptionnel pour le gisement.

*Fragments d'outils non identifiables (sous-type 201A) :*

Ce sont des pièces retouchées, parties d'outils auxquels il serait incertain de donner une attribution, vu leur fragmentation. Elles se répartissent comme suit :

---

|              |       |
|--------------|-------|
| - Labour :   | 13    |
| - Rapporté : | 3     |
| - En place : | 5     |
|              | <hr/> |
|              | 21    |

---

*Eclats de rafraichissement de bord (type 202) :*

Une seule pièce enlevant une retouche continue directe (77 mm).

*Lames à crête (type 205) :*

Trois lames d'enlèvement d'arête de nucléus, toutes trois entre 60 et 70 mm de long.

*Retouches sur objets supérieurs à 4 cm (type 401) :*

Il s'agit d'éclats retouchés auxquels il n'est pas possible de donner une identité d'outil. Cette catégorie comprend :

---

|              |       |
|--------------|-------|
| - Labour :   | 22    |
| - Rapporté : | 16    |
| - En place : | 13    |
|              | <hr/> |
|              | 51    |

---

*Retouches sur objets inférieurs à 4 cm (type 402) :*

Ces pièces se répartissent comme suit :

---

|              |       |
|--------------|-------|
| - Labour :   | 31    |
| - Rapporté : | 5     |
| - En place : | 4     |
|              | <hr/> |
|              | 40    |

---

*Eclats bruts levallois (type 601, mais levallois) :*

Deux éclats bruts peuvent être considérés comme de technique levallois. Ils ont respectivement 70 et 104 mm et sont à talon lisse.

*Lames brutes (type 602) :*

La répartition de ces lames est la suivante :

|                       | Labour | Rapporté | En place | Total |
|-----------------------|--------|----------|----------|-------|
| Lames entières :      | 12     | 5        | 4        | 21    |
| Fragments proximaux : | 25     | 13       | 13       | 51    |
| Fragments médians :   | 25     | 8        | 9        | 42    |
| Fragments distaux :   | 3      | 3        | 1        | 7     |
|                       | 65     | 29       | 27       | 121   |

Sur l'ensemble de ces 121 pièces, 39 n'ont qu'une seule arête dorsale, soit 32 %.

*Lamelles brutes (type 603) :*

Elles se répartissent comme suit :

|                       | Labour | Rapporté | En place | Total |
|-----------------------|--------|----------|----------|-------|
| Lamelles entières :   | 3      | 4        | 1        | 8     |
| Fragments proximaux : | 4      | 1        | 2        | 7     |
| Fragments médians :   | 1      | 1        | 1        | 3     |
| Fragments distaux :   | 1      | —        | —        | 1     |
|                       | 9      | 6        | 4        | 19    |

Sur ces 19 pièces, trois seulement ont plus d'une arête dorsale.

*Pierres d'usages variés (type 800) :*

## – Meules dormantes :

Cinq fragments de meules ont été recueillis, dont un seul dans la couche en place, les autres dans la couche labourée. Ce sont des grès-quartzites à grains assez gros. Le poids de ces fragments varie de 420 gr à 2.130 gr, avec une longueur maximum de 250 mm et une épaisseur de 43 à 115 mm. La surface abrasée est plate, concave ou concave-convexe.

## – Molettes – Polissoirs à main – Abrasifs :

Dix-sept pièces, la plupart fragmentaires, auxquelles il est souvent difficile de donner une attribution. Ce sont des grès-quartzites ou micacés, jaunâtres ou

rouges. Le poids varie de 35 à 810 gr ; la longueur maximum est de 145 mm et l'épaisseur varie de 17 à 68 mm.

La majorité des pièces ne sont abrasées que sur une face, la plupart plates (8), quelques unes convexes (3) et une seule concave. Les autres, abrasées des deux côtés, sont plates sauf une, plate d'un côté et légèrement convexe de l'autre.

Dans cet ensemble, une pièce est certainement une molette et quatre autres le sont très vraisemblablement.

*Industries remaniées (type 1.000) :*

Il s'agit de pièces qui sont manifestement d'une autre culture que l'industrie du gisement. Elles se réduisent à 6 pièces attribuables au Paléolithique par leur facture et leur patine, mais sans outil bien caractérisé.

#### 5.4.3. OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'INDUSTRIE LITHIQUE ET COMPARAISONS

Le tableau I rassemble les données statistiques des outils en silex avec la répartition par couche. Tous les types d'outils représentant chacun plus de 5% de l'ensemble, se retrouvent dans chaque couche en proportions du même ordre ; il n'y a pas de déséquilibre frappant entre couches. Pour les outils moins fréquents, la comparaison des pourcentages est aléatoire car la quantité de pièces est faible ; mais la présence ou l'absence de pièces peut être significative. On voit d'abord que la plupart des types présents dans la couche labourée le sont aussi dans la couche en place (rarement dans la couche rapportée qui, moins étendue, a donné beaucoup moins de pièces).

Si les encoches sont en plus grande quantité dans la couche de labour, cela ne dénote pas nécessairement une différence typologique. Il est possible, en effet, malgré un tri sévère, que des encoches de la couche labourée aient été faites par la charrue.

Les couteaux à dos sont plus nombreux dans les couches labourée et rapportée que dans la couche en place.

Quelques outils seulement sont complètement absents dans la couche en place et présents ailleurs : outils à retouche bifaciale, rabots, ciseaux, haches polies et fragments de celles-ci. Les quantités de ces outils ne dépassent jamais 4 pièces par type pour l'ensemble des couches de labour et rapportée.

La comparaison entre couches de la facture des pièces montre une nette similitude qui se marque particulièrement bien dans les outils très fréquents, comme les grattoirs et les tranchets, ou parmi ceux dont l'évolution est relativement connue, comme les pointes de flèches.

Ces observations permettent d'estimer que l'industrie est homogène, sans mélange notable, dans toute la Bosse de l'Tombe. Ceci sera d'ailleurs confirmé à l'examen de la céramique, beaucoup plus caractéristique encore pour l'identification d'une culture.

TABLEAU I  
Décompte typologique de l'outillage lithique

| Type                    | N° | Labour |        | Rapporté |        | En place |        | Total |        |
|-------------------------|----|--------|--------|----------|--------|----------|--------|-------|--------|
|                         |    | Nbre   | %      | Nbre     | %      | Nbre     | %      | Nbre  | %      |
| Grattoirs               | 1  | 227    | 41,72  | 18       | 36,00  | 26       | 22,81  | 271   | 38,28  |
| Burins                  | 2  | 5      | 0,92   | —        | —      | 1        | 0,88   | 6     | 0,85   |
| Troncatures             | 3  | 6      | 1,10   | —        | —      | 1        | 0,88   | 7     | 0,99   |
| Lames ret. 1 bord       | 4  | 51     | 9,37   | 8        | 16,00  | 22       | 19,30  | 81    | 11,44  |
| Lames ret. 2 bords      | 5  | 62     | 11,40  | 8        | 16,00  | 24       | 21,05  | 94    | 13,28  |
| Outils à ret. bifaciale | 6  | 3      | 0,55   | 1        | 2,00   | —        | —      | 4     | 0,56   |
| Perçoirs                | 7  | 28     | 5,15   | 3        | 6,00   | 6        | 5,26   | 37    | 5,23   |
| Outils sur lamelle      | 9  | 7      | 1,29   | —        | —      | 4        | 3,50   | 11    | 1,55   |
| Racloirs                | 11 | 10     | 1,84   | —        | —      | 3        | 2,63   | 13    | 1,84   |
| Raclettes               | 12 | 3      | 0,55   | —        | —      | 2        | 1,75   | 5     | 0,71   |
| Denticulés              | 13 | 4      | 0,74   | —        | —      | 1        | 0,88   | 5     | 0,71   |
| Rabots                  | 14 | 2      | 0,37   | —        | —      | —        | —      | 2     | 0,28   |
| Encoches                | 16 | 14     | 2,57   | —        | —      | 1        | 0,88   | 15    | 2,12   |
| Couteaux à dos          | 17 | 8      | 1,47   | 3        | 6,00   | 1        | 0,88   | 12    | 1,69   |
| Pointes de flèches      | 21 | 10     | 1,84   | 3        | 6,00   | 6        | 5,26   | 19    | 2,68   |
| Tranchets               | 42 | 98     | 18,01  | 6        | 12,00  | 16       | 14,04  | 120   | 16,95  |
| Ciseaux                 | 44 | 2      | 0,37   | —        | —      | —        | —      | 2     | 0,28   |
| Haches polies           | 48 | 4      | 0,74   | —        | —      | —        | —      | 4     | 0,56   |
|                         |    | 544    | 100,00 | 50       | 100,00 | 114      | 100,00 | 708   | 100,00 |

Comme nous le verrons plus loin, la céramique est très comparable à celle de l'épi-Roessen alsacien. Les datations de l'occupation néolithique, obtenues par les analyses de radiocarbone, correspondent bien à la position chronologique de cette culture, dont nous pouvons donc considérer que nous avons ici, pour un site belge, une image de l'industrie lithique.

Les comparaisons avec d'autres sites sont malaisées car il existe peu de publications de sites néolithiques donnant une analyse détaillée de l'industrie lithique.

L'étude du Gué du Plantin (Neufvilles, Hainaut) (J. DE HEINZELIN, P. HAESAERTS et S. J. DE LAET 1977) donne des précisions statistiques que nous pouvons d'autant mieux comparer à la Bosse de l'Tombe que nous avons utilisé la même liste typologique, établie par J. DE HEINZELIN.

L'occupation néolithique du Gué du Plantin pourrait être considérée comme le Michelsberg le plus ancien du groupe belge et les dates retenues la situent entre 2.900 et 2.700 BC environ, soit de 500 à 700 ans postérieure à celle de la Bosse de l'Tombe.

Il est intéressant de faire la comparaison de l'outillage lithique des deux sites :

| Outils                          | Gué du Plantin<br>% | Bosse de l'Tombe<br>% |
|---------------------------------|---------------------|-----------------------|
| Grattoirs                       | 24,11               | 38,28                 |
| Burins                          | 7,40                | 0,85                  |
| Troncatures                     | 3,29                | 0,99                  |
| Lames retouchées sur un bord    | 9,86                | 11,44                 |
| Lames retouchées sur deux bords | 6,03                | 13,28                 |
| Retouches bifaciales            | 1,37                | 0,56                  |
| Perçoirs et becs                | 3,56                | 5,23                  |
| Outils complexes                | 1,92                | —                     |
| Outils sur lamelle              | 13,42               | 1,55                  |
| Outils écaillés                 | 2,19                | —                     |
| Racloirs                        | 3,56                | 1,84                  |
| Raclettes                       | 2,74                | 0,71                  |
| Denticulés (encoches)           | 10,41               | 2,83                  |
| Rabots                          | 0,55                | 0,28                  |
| Outils tronqués                 | 0,82                | —                     |
| Couteaux à dos                  | —                   | 1,69                  |
| Pointes de flèches              | 3,84                | 2,68                  |
| Tranchets                       | 4,38                | 16,95                 |
| Ciseaux                         | —                   | 0,28                  |
| Gouges                          | 0,27                | —                     |
| Haches polies                   | 0,27                | 0,56                  |

Les écarts statistiques les plus frappants entre les deux sites sont les suivants :

- rareté des burins à la Bosse de l'Tombe, assez fréquents au Gué du Plantin
- fréquence très faible des outils sur lamelle à la bosse de l'Tombe alors qu'ils sont très fréquents au Gué du Plantin. Ces outils étant souvent considérés comme un héritage des traditions microlithiques, il est surprenant de voir ceux-ci plus rares à la Bosse de l'Tombe, site plus ancien que le Gué du Plantin.
- fréquence faible des denticulés et encoches à la Bosse de l'Tombe, alors que ceux-ci sont assez fréquents au Gué du Plantin.
- Abondance des tranchets à la Bosse de l'Tombe, assez peu fréquents au Gué du Plantin.

Pour la morphologie des outils, les deux sites ne montrent guère de différences très marquantes. En particulier, les pointes de flèches sont de formes similaires ; tout au plus l'une des pointes du Gué du Plantin (représentée fig. 31 n° 27 de la publication) se rapproche-t-elle de la forme allongée des armatures plus caractéristiques du Michelsberg plus tardif.

La répartition des 16 tranchets du Gué du Plantin sur le graphique tranchant/longueur que nous avons établi pour les 120 tranchets de la Bosse de l'Tombe est la même que celle de ces derniers pour ce qui concerne la surface T × L. Par

contre, le rapport T/L au Gué du Plantin se situe presque uniquement entre 1/1,5 et 1/3, montrant l'absence de tranchets trapus.

On trouve peu d'informations publiées sur l'industrie lithique de sites dont l'attribution culturelle est proche de celle de la Bosse de l'Tombe.

A Lumbres (PREVOST 1962) (fig. 15) les vestiges attribuables au Rubané récent et au Roessen consistent en céramiques et ne comprennent pas d'industrie lithique. Les couches attribuées au Chasséen et au Cerny (DE LAET 1974) contenaient une industrie ayant des tranchets en proportion extrêmement faible par rapport à la Bosse de l'Tombe et des pointes de flèches qui sont foliacées, type absent à Givry.

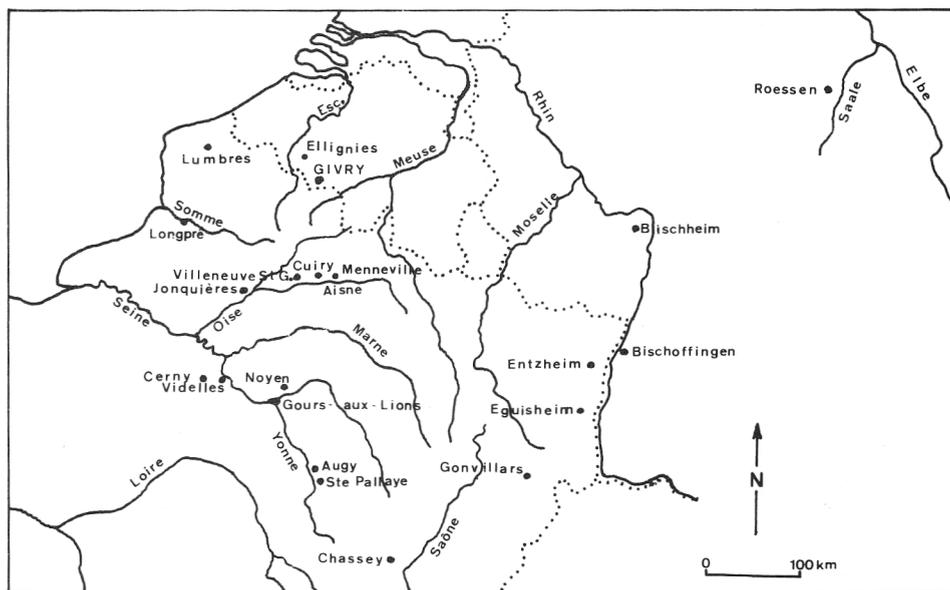


FIG. 15. - Situation géographique des sites mentionnés.

Par contre, des pointes de flèches très semblables à celles de la Bosse de l'Tombe sont signalées dans des sites à niveaux Roessen ou épi-Roessen, tels que la grotte de la Baume de Gonvillars (PETREQUIN 1970) (fig. 15), Reichstett (Bas-Rhin) (THEVENIN, GIES, SAINTY, SCHNEIDER, JEUNESSE et RAPP 1978), Niedereggenen (Müllheim, Rhin supérieur) (KIMMIG 1948-1950), Entzheim (SCHMITT 1974) (fig. 15).

### 5.5. Céramique

Avertissement :

L'abondance des publications consultées pour l'étude de la céramique nous oblige à restreindre la bibliographie sur ce sujet aux références essentielles. Le lecteur trouvera celles-ci dans la bibliographie publiée en fin de texte. S'il souhaite

une information détaillée, il pourra consulter la texte complet du mémoire de D. TABARY-PICAVET : «Contribution à l'étude de la céramique de la Bosse de l'Tombe à Givry (Hainaut)» Université Libre de Bruxelles, 1977-1978. La carte reproduite à la figure 15 permet de situer les localités les plus importantes parmi celles citées dans le texte ci-après.

#### 5.5.1. CONDITIONS DE RÉCOLTE

Plus de 20 kgs de céramique ont été récoltés à la Bosse de l'Tombe, tant en fouille qu'en prospection de surface. Cette céramique se trouve dans les couches labourées, rapportées et en place, et il est exceptionnel que la couche néolithique en place ne contienne pas un type de décor ou de bord de vase rencontré dans l'une des deux autres couches. On est donc en droit, tout comme pour l'industrie lithique, de considérer que l'on se trouve sur un site d'occupation homogène et que l'ensemble de la céramique récoltée peut être pris en considération pour caractériser celle-ci.

La répartition horizontale de la céramique ne montre pas de concentration significative dans la couche en place et aucune fosse n'a été repérée.

La grande fragilité des tessons, à l'état humide dans le sol, rend illusoire toute tentative de remontage des vases, car les cassures ne sont pas intactes, en dépit des précautions prises à la récolte. Ce n'est que dans le cas de grands tessons trouvés cassés en place que l'on peut effectuer un collage fiable. Après séchage complet, la céramique est bien résistante.

Les tessons n'ont jamais plus de 8 cm dans leur plus grande dimension, rarement plus de 4 cm et souvent moins de 2 cm.

#### 5.5.2. ASPECTS TECHNIQUES

La pâte est, pour la plupart des tessons, feuilletée, parfois celluleuse. Sinon elle peut être compacte et homogène.

Le dégraissant, lorsqu'il est visible, est très généralement constitué de petits fragments anguleux de silex brûlé dont la grosseur varie le plus fréquemment de 1/4 à 4 mm et la quantité de 1 à 10% du volume de la pâte. Parfois le dégraissant est constitué de grains de quartz arrondis, de grosseur inférieure à 1 mm.

Bien entendu, la céramique n'a pas été façonnée au tour. Le procédé de fabrication n'a pas pu être déterminé.

La cuisson a presque toujours été faite en atmosphère réductrice et l'intérieur est gris ou brun-gris à noir, avec l'extérieur gris ou brun-gris. Parfois, la cuisson réductrice est poursuivie en atmosphère oxydante et les parois des tessons prennent une coloration plus claire, tendant vers le rouge ou l'orange.

L'épaisseur des tessons varie de 3,5 à 8 mm. Pour la céramique non décorée, elle atteint fréquemment entre 6 et 7 mm, alors que l'épaisseur des tessons décorés varie le plus souvent entre 4 et 6 mm ou même moins.

Les surfaces externes et internes de la céramique peuvent être irrégulières et rugueuses ou régulières et parfois lissées.

### 5.5.3. FORMES DES VASES

Même sans pouvoir disposer d'aucun remontage, il est possible d'avancer que les vases étaient sans doute tous à fond arrondi car aucun fragment de fond plat n'a été trouvé. Des tessons à inflexion indiquent l'existence de cols.

Les morceaux assemblés restent trop petits pour donner une précision sur la dimension des récipients sauf dans sept cas où nous avons pu reconnaître trois vases de 100 à 110 mm, un vase de 220 mm et trois vases de 250 à 270 mm d'ouverture.

L'étude des bords nous a permis de distinguer les catégories suivantes (voir fig. 16 dont les numéros correspondent aux différentes catégories mentionnées) :

– Bords droits :

1. à lèvre arrondie
2. à lèvre arrondie et lissée sur la tranche
3. à lèvre arrondie et amincie
4. à lèvre arrondie, amincie et lissée sur la tranche
5. à lèvre arrondie, épaissie extérieurement

– Bords évolués :

6. à lèvre arrondie
7. à lèvre arrondie et lissée sur la tranche
8. à lèvre arrondie et épaissie extérieurement
9. à lèvre arrondie et amincie
10. à lèvre arrondie, amincie et lissée sur la tranche

– Bords involutés :

11. à lèvre arrondie et amincie
12. à lèvre arrondie et épaissie extérieurement.

### 5.5.4. ÉLÉMENTS DE PRÉHENSION

Les éléments de préhension (fig. 17) ont été retrouvés le plus souvent brisés et jamais associés à des profils céramiques.

Ce sont des mamelons sans perforation (fig. 17 n° 5) ou plus souvent à perforation, toujours horizontale. Parmi ces derniers, on peut distinguer ceux à perforation simple (fig. 17 n° 2 et 3) et ceux à perforation sous-cutanée qui entame la paroi du vase (fig. 17 n° 1). Les perforations ont un diamètre qui peut varier de 2 à 6 mm (le plus souvent 4 à 5 mm) mais dans les plus grands mamelons, allongés verticalement, la perforation est ovalisée et peut atteindre 12 mm de haut.

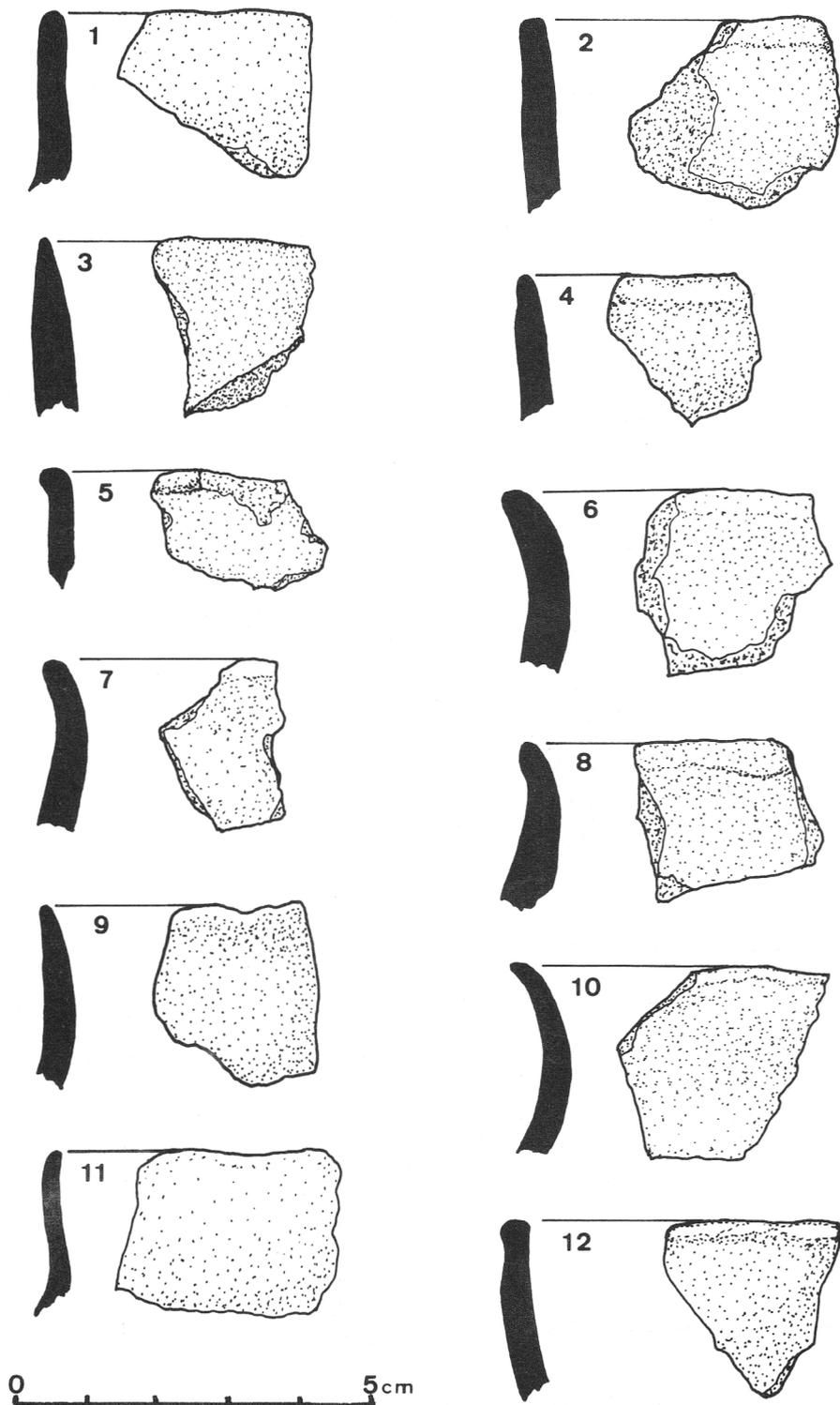


FIG. 16. - Bords de vases.

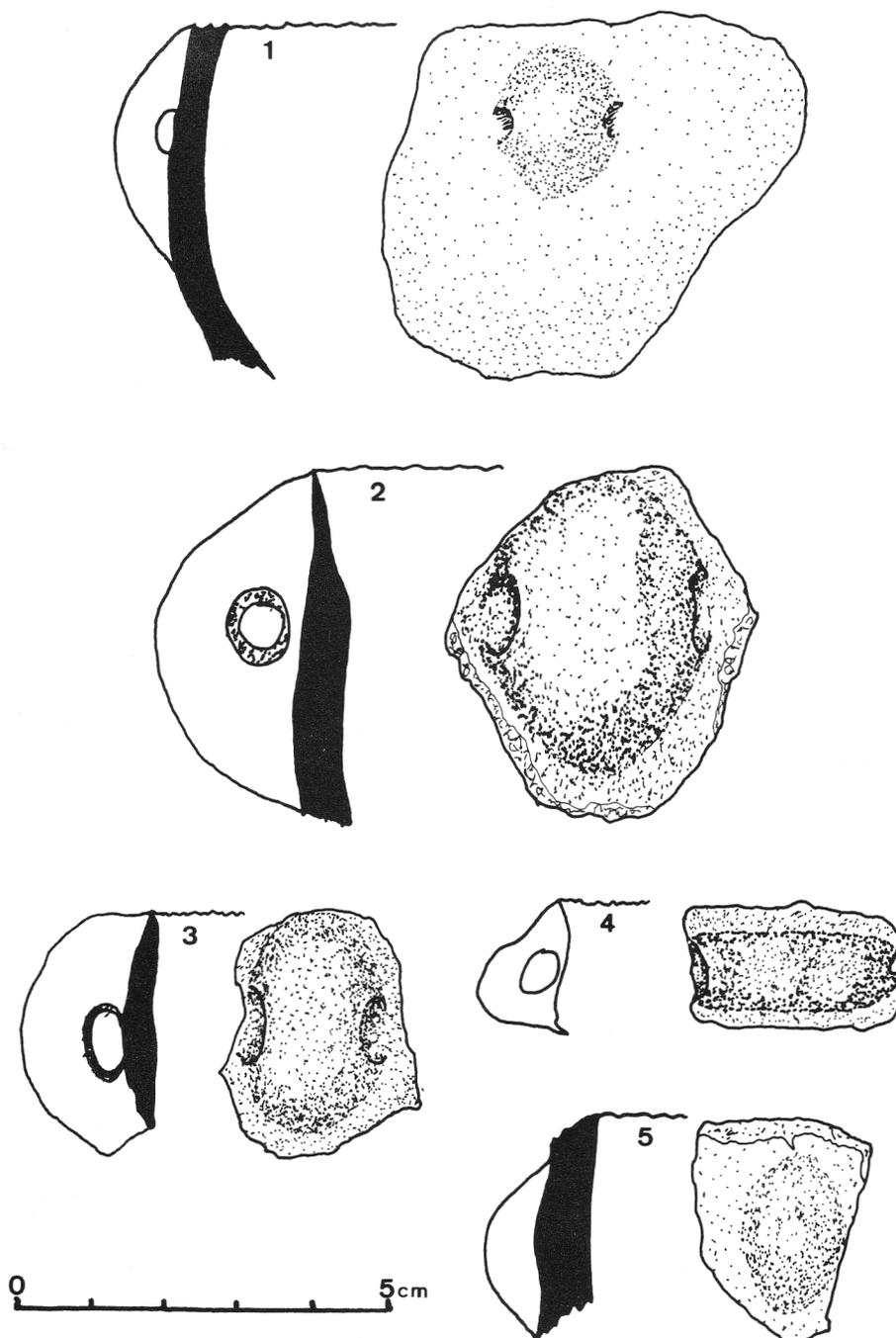


FIG. 17. – Eléments de préhension : 1. Mamelon à perforation sous-cutanée ; 2 et 3. Mamelons à perforation simple ; 4. Mamelon tubulaire ; 5. Mamelon sans perforation.

L'impossibilité de reconstituer les vases nous laisse dans l'ignorance du nombre de mamelons par vase et de leur position sur la panse. De plus, comme les éléments de préhension ont peu de signification chronologique jusqu'au Chasséen, on ne peut en tirer d'indication à cet égard. Deux mamelons tubulaires (trouvés dans la couche labourée) font exception et pourraient témoigner d'une influence chasséenne (fig. 17 n° 4).

#### 5.5.5. DÉCORS

La céramique décorée est évidemment l'élément le plus caractéristique du gisement. C'est elle qui fournit les comparaisons les plus précises et permet une attribution culturelle.

##### 5.5.5.1. *Décor plastique*

On trouve à la Bosse de l'Tombe différentes techniques de réalisation du décor par pastillage.

##### – Pastillage «au repoussé» :

Avant la cuisson de la céramique, une tige est enfoncée dans la paroi, de l'intérieur vers l'extérieur (ou vice-versa), de façon à former une pastille arrondie. Ensuite le canal médullaire peut être rebouché avec de l'argile fraîche.

##### – Boutons d'applique :

Des boulettes d'argile sont appliquées sur la paroi du vase, avant cuisson, et simplement aplaties. Parfois une alvéole est creusée dans la paroi avant application de la boulette d'argile, créant une sorte de «cloutage» du bouton.

Il est regrettable que de nombreux auteurs ne précisent pas la technique de réalisation du pastillage dans leurs publications ; cela nous conduit à limiter la comparaison stylistique à la position du décor dans la plupart des cas.

##### a. Pastillage sous le rebord (fig. 18 n° 1 et 2) :

Ce type de décor couvre tout le Néolithique. Au Néolithique ancien on le trouve en Allemagne dans le groupe rubané linéaire et on le voit également dans plusieurs sites français. Au Néolithique moyen il est abondamment représenté dans le groupe d'Augy-Sainte-Pallaye (Yonne), où il est en général associé à des cordons en relief ; dans le groupe de Cerny ; dans le groupe Roessen, type Wauwil, du Jura ; dans le groupe de Strasbourg ; dans le groupe chasséen. Au Néolithique final, nous le retrouvons dans le Jura et ce thème est même repris au Chalcolithique et perdure jusqu'au Bronze ancien. Il ne donne donc aucune précision chronologique.

##### b. Pastillage situé à la jonction du col et de la panse (fig. 18 n° 3 et 4) :

Ce décor semble caractéristique du groupe de Strasbourg où il est présent, en Alsace, à Entzheim et Vendenheim.

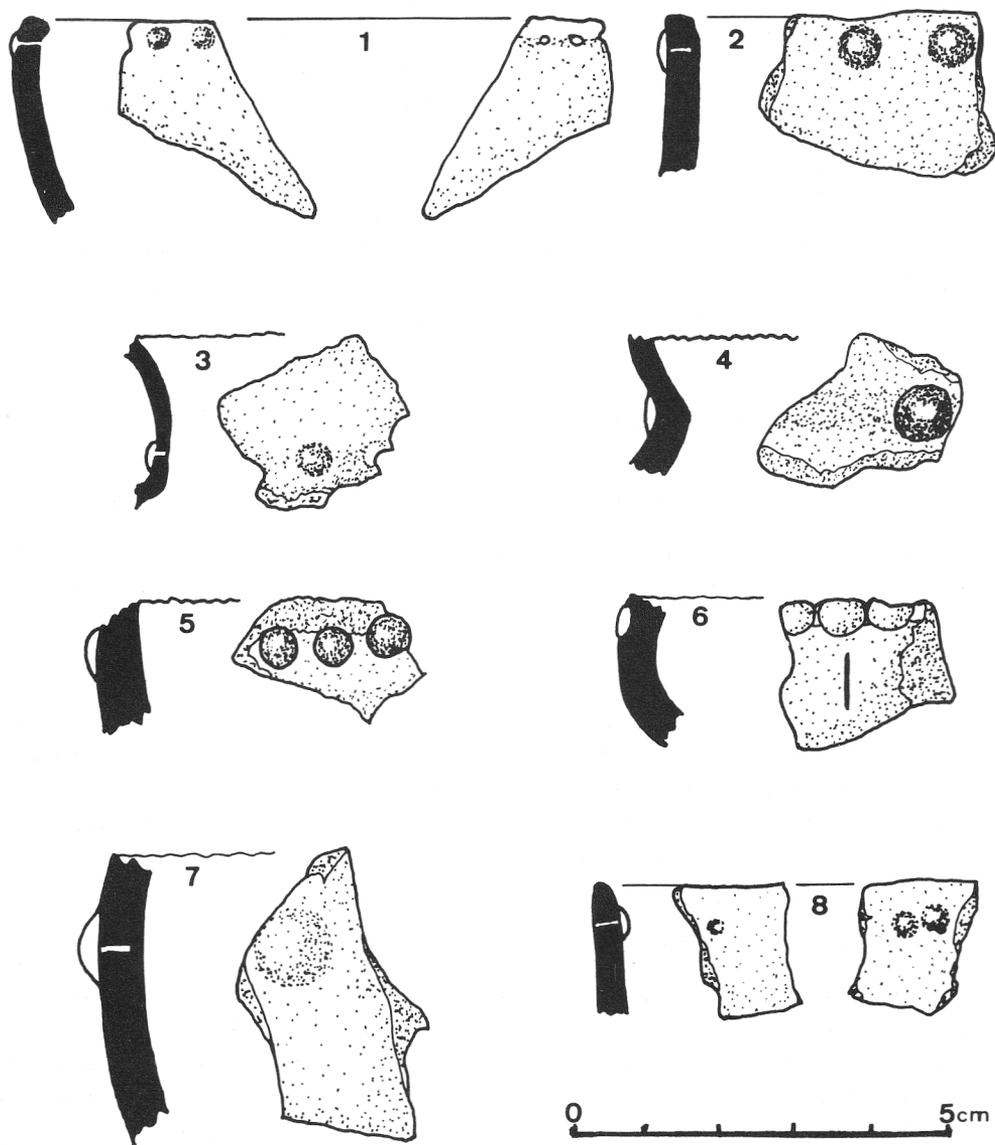


FIG. 18. — Pastillages : 1 et 2. Pastillages sous le rebord, au repoussé ; 3 et 4. Pastillages à la jonction du col et de la panse (3, au repoussé ; 4, appliqué) ; 5. Pastillage sous la jonction du col et de la panse, appliqué ; 6. Naissance du col marquée d'un sillon fait au poinçon sur lequel sont plaquées des petites pastilles d'argile ; 7. Pastillage sur la panse, au repoussé ; 8. Pastillage sur la paroi interne, au repoussé.

Dans l'Aisne (Menneville) et l'Oise (Jonquières) il est attribué également à l'influence du groupe épi-Roessen alsacien.

Dans le Bas-Rhin, à Mundolsheim, il est considéré comme Michelsberg.

c. Pastillage situé sous la jonction du col et de la panse (fig. 18 n° 5) :

L'attribution à ce type laisse une incertitude par suite de la fragmentation des tessons.

On retrouve cette position de pastillage en Alsace, à Entzheim et Hochfelden, ainsi qu'à Lingolsheim sur une écuelle chasséenne, et dans l'Oise à Jonquières, également dans un contexte chasséen.

d. Naissance du col marquée d'un sillon fait au poinçon sur lequel sont plaquées de petites pastilles d'argile (fig. 18 n° 6) :

Nous n'avons retrouvé cette particularité que sur un vase du type de Menneville, dans l'Aisne.

e. Pastillage sur la panse au niveau des anses ou à un endroit indéterminé (fig. 18 n° 7) :

Cette disposition est fréquente au Néolithique moyen dans les groupes de tradition danubienne, tels que :

- le groupe de Bischeim en Allemagne
- le Roessen, type Wauwil, dans le Jura
- le groupe de Cerny
- le groupe d'Augy-Sainte-Pallaye dans l'Yonne
- le type de Menneville dans l'Aisne.

Elle se retrouve également dans des sites chasséens ayant, semble-t-il, subi des influences du Rubané récent.

f. Pastillage apparaissant sur la paroi interne (fig. 18 n° 8) :

Ce type de pastillage apparaît à Menneville, dans l'Aisne, où il pourrait être attribué à une influence épi-Roessen, mais aussi dans les sites de Corbehem (Pas-de-Calais), du Mont Kemmel (Flandre occidentale) et de Spiennes (Hainaut) où il est rattaché au Michelsberg.

#### *5.5.5.2. Décor plastique combiné avec un décor poinçonné ou incisé*

a. Pastillage placé à la naissance du col et associé à des lignes poinçonnées (fig. 19 n° 1 et 2) :

Des pastilles sont appliquées sur une ligne horizontale de coups de poinçon à la naissance du col et des lignes verticales de coups de poinçon descendent sur la panse, au départ de certaines pastilles ou parfois entre celles-ci.

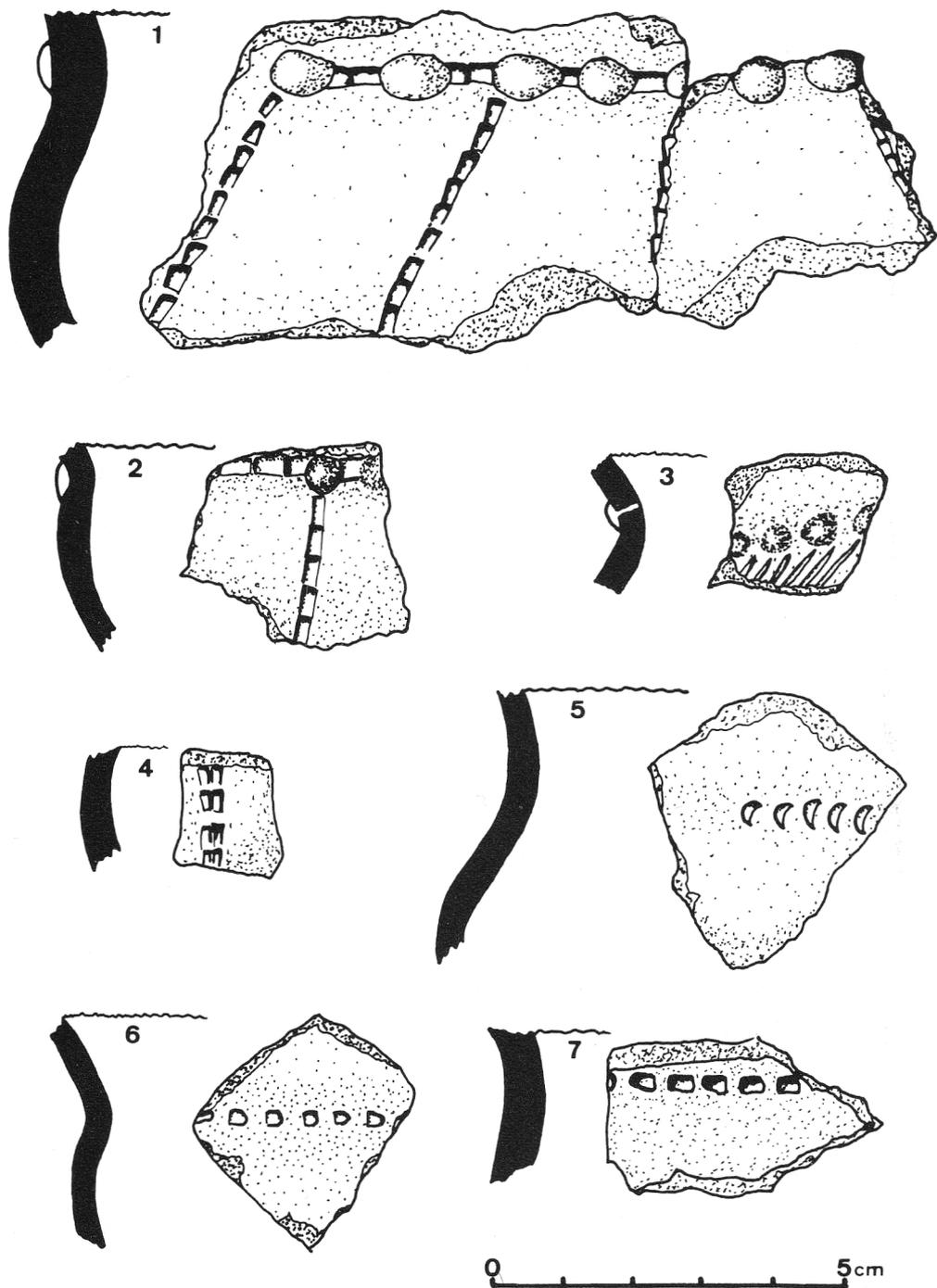


FIG. 19. – Pastillages combinés avec un décor poinçonné ou incisé : 1 et 2. Pastillage appliqué à la naissance du col et associé à des lignes poinçonnées ; 3. Pastillage repoussé à la naissance du col et souligné par des incisions ; Décor en creux par impression au poinçon large : 4. Poinçonnage bifide ; 5. Poinçonnage en forme de croissant ; 6. Poinçonnage carré ; 7. Poinçonnage rectangulaire.

Ce décor a été observé dans divers sites et il est toujours attribué au groupe de Bischeim ; de ce fait, c'est l'un des mieux caractérisés de la Bosse de l'Tombe. Il a été trouvé notamment en Alsace (Entzheim, Monsheim, Holzheim), dans la région de Mainz (Zornheim) et dans l'Oise (Jonquières).

- b. Pastillage placé à la naissance du col et souligné par des incisions (fig. 19 n° 3) :

Sous la rangée de pastilles (repoussées ou appliquées) sont alignées des incisions obliques (poinçonnées ou incisées) qui la soulignent.

Les diverses variantes de ce décor se retrouvent toutes en Alsace, dans le groupe d'Entzheim, alors que les pastilles appliquées avec lignes incisées ont été également observées dans l'Oise, à Jonquières, et les pastilles appliquées avec lignes poinçonnées en Allemagne à Bischoffingen (région de Freiburg) et à Miel (région de Bonn). Pour ce dernier site, le tesson est considéré comme appartenant à la phase Michelsberg I, ce qui appuierait l'hypothèse de contacts entre ces dernières populations et les groupes épi-Roessen.

#### 5.5.5.3. *Décor en creux*

- a. Décor par impression au poinçon large :

Les décors de ce type se différencient par la forme de l'instrument qui a été employé, de son angle d'inclinaison et de la profondeur de l'impression dans la pâte.

A la Bosse de l'Tombe, le potier a utilisé des poinçons à extrémité arrondie ou plate ou bifide, obtenant ainsi des impressions en croissant ou carrées ou rectangulaires. Une ligne horizontale d'impressions en forme de croissants a été vraisemblablement obtenue au moyen d'une tige creuse de roseau ou de graminée fendue en deux et enfoncée perpendiculairement dans la paroi du vase (fig. 19 n° 5). Ce motif se retrouve dans la céramique du groupe de Strasbourg (Mundolsheim), dans le Rubané récent de Moselle (Thionville), dans le groupe de Cerny en Seine-et-Oise (Videlles) et en Seine-et-Marne (Marolles-sur-Seine), dans les groupes de Menneville et d'Augy-Sainte-Pallaye.

Une impression en large ligne discontinue a été produite par un poinçon à section carrée, rectangulaire ou bifide (fig. 19 n° 6, 7 et 4).

Dans d'autres cas nombreux, les impressions en ligne sont jointives, formées par des coups de poinçon contigus ou légèrement traînés (fig. 20 n° 1 et 2).

Ces impressions, discontinues ou non, ont été employées abondamment dès le Roessen ancien d'Allemagne. Elles sont encore en usage dans des groupes culturels d'ascendance Roessen tels que ceux de Schwieberdingen et de Bischeim. En France, elles apparaissent sur la vaisselle poinçonnée d'Alsace et sur celle des groupes de Cerny et de Menneville.

A s'appuyer sur la seule technique du décor au poinçon large, il est possible de rattacher les tessons de la Bosse de l'Tombe à différents groupes culturels dérivant

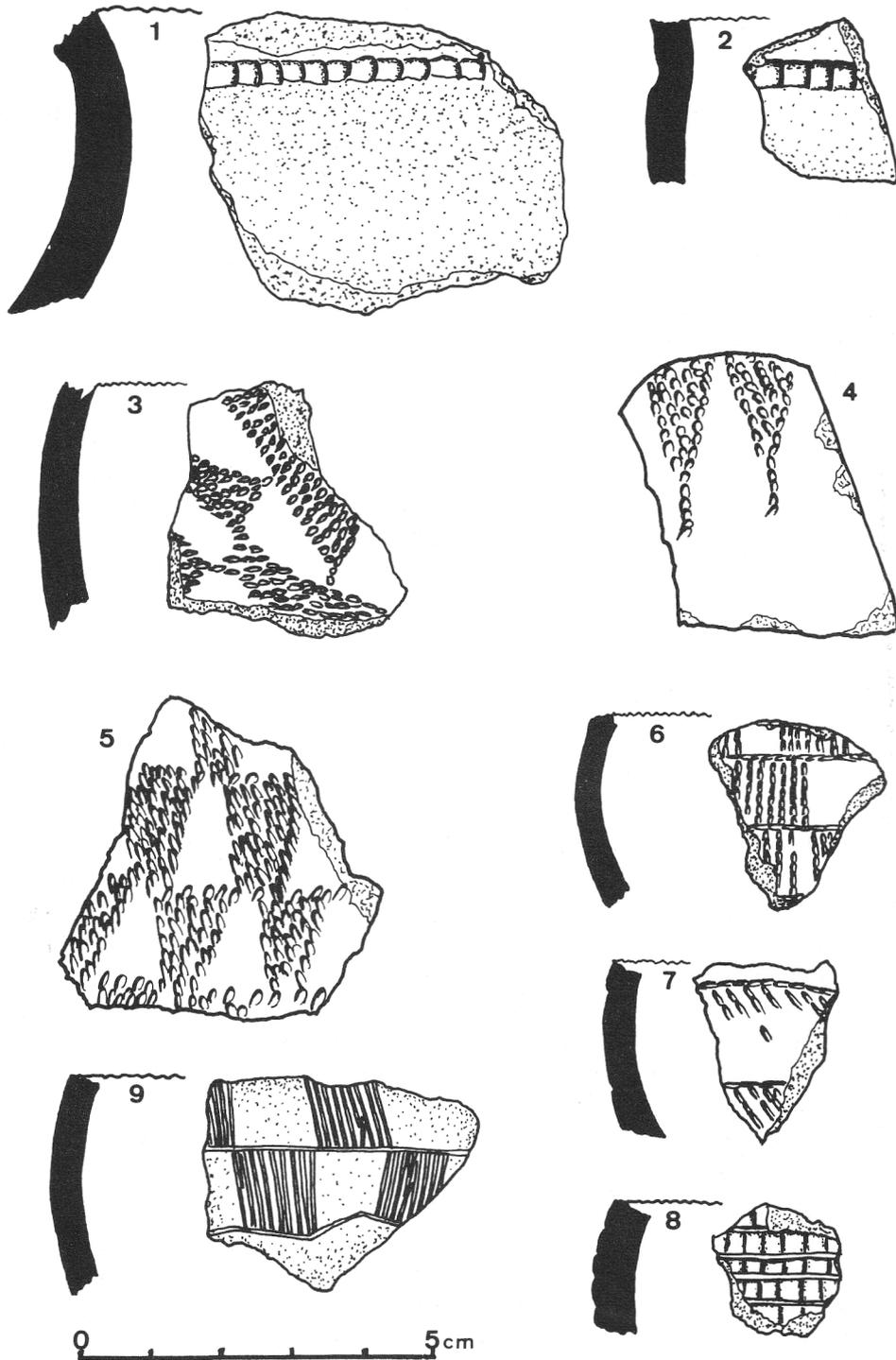


FIG. 20. - Décors en creux par impression au poinçon large : 1 et 2. Impressions jointives ; Décors en creux par impression au poinçon fin : 3. Triangles poinçonnés ; 4. Triangles poinçonnés avec pendentif ; 5. Trapèzes poinçonnés ; 6. Carrés poinçonnés ; 7. Motif du «demi-rameau» ; 8. Motif du croisillon ; 9. Motif du damier incisé.

tous de la civilisation de Roessen. Mais, tenant compte de la sobriété du décor et de sa localisation préférentielle à la jonction du col et de la panse, c'est vers le groupe de Bischeim que nous devons tourner nos regards.

b. Décor par impression au poinçon fin :

Il s'agit ici de décors formés par des lignes multiples exécutées au poinçon fin par succession de coups plus ou moins contigus. Nous n'avons pas trouvé trace d'utilisation du peigne.

– Triangles poinçonnés (fig. 20 n° 3, 4 et 5) :

Ce motif est généralement imprimé sur le haut de la panse et souvent combiné avec d'autres, poinçonnés ou incisés. Certains tessons de la Bosse de l'Tombe présentent un tel décor incrusté de pâte blanche, vraisemblablement de la craie.

En Allemagne, le motif des triangles poinçonnés est essentiellement attribué au groupe de Schwieberdingen (Roessen final). Mais il a été retrouvé aussi dans des sites Bischeim.

Il en va de même en Alsace (groupes de Schwieberdingen, Bischeim et Lingolsheim). Ces constatations confirment l'attribution du motif au Roessen final, sans permettre une spécification de groupe plus caractérisée.

Le motif du triangle avec «pendentif» (fig. 20 n° 4) est rare et ne se retrouve – de façon douteuse – que sur un tesson d'un site Grossgartach (Roessen ancien) à Esselborn en Allemagne, et peut-être aussi sur un bol hémisphérique de la céramique rubanée de Mundolsheim-Hausbergen en Alsace.

Quant au tesson à trapèzes poinçonnés (fig. 20 n° 5), il est repris par J. LUENING (1969-1971) parmi le groupe des triangles pendants et placé dans le groupe de Bischeim, en raison de la technique du fin poinçonnage.

– Rectangles ou carrés poinçonnés disposés en quinconce ou damier poinçonné (fig. 20 n° 6) :

Les mêmes ensembles culturels que ceux cités pour le décor précédent ont été identifiés.

– Motif du «demi-rameau» (fig. 20 n° 7) :

La position horizontale ou verticale de ce décor n'a pu être déterminée pour la Bosse de l'Tombe. Il apparaît en position horizontale dans deux sites du groupe de Schwieberdingen et en position sub-verticale sur un tesson du groupe d'Aichbühl (également Roessen final). Un décor similaire est signalé sur un vase d'Entzheim et G. SCHMITT (1974) estime que «comme les triangles, les rameaux sont des motifs repris par d'autres groupes, notamment celui de Schwieberdingen, et sont insuffisants pour permettre une identification sûre».

– Motif du croisillon (fig. 20 n° 8) :

Ce motif, dont l'unique tesson de la Bosse de l'Tombe a été retrouvé dans la

couche labourée, s'observe sur des vases appartenant à différentes périodes (Roessen ancien, Roessen final), associé à des décors poinçonnés ou incisés divers.

– Motif du damier incisé (fig. 20 n° 9) :

Le décor ayant été incisé avant cuisson, il peut être rattaché, soit au groupe de Strasbourg du Roessen final, soit au Rubané récent du Bassin parisien, soit au type de Menneville et non à la culture de Chassey, comme ce serait le cas pour une incision après cuisson.

#### 5.5.5.4. *Décors divers*

a. Motif du chevron (fig. 21 n° 1) :

Ce décor est abondamment représenté dès la phase du Roessen ancien en Allemagne. Il se poursuit au Néolithique moyen dans les groupes de tradition Roessen, en Allemagne et en Alsace. En règle générale, on estime qu'il s'agit d'un décor caractéristique du Roessen qui a simplement été repris par différents groupes qui lui ont succédé et associé à leurs motifs propres.

b. Décor de «coups d'ongle» (fig. 21 n° 2) :

Des motifs de «coups d'ongle» se retrouvent dans la plupart des civilisations, mais pas aussi légèrement appliqués et pas situés à la naissance du col comme ici.

En Belgique, des «coups d'ongle» ont été observés à Ellignies-Sainte-Anne et à Blicquy, mais plus larges et placés généralement sous le rebord des vases.

En France, à Noyen-sur-Seine (Seine-et-Marne), un tesson porte une bande de «coups d'ongle» légers sous le rebord, au niveau d'un bouton plat. Il a été attribué au groupe de Cerny, dans un contexte chasséen.

c. Cannelures et sillons cannelés (fig. 21 n° 3 et 4) :

Ces décors ont une répartition chronologique et culturelle très vaste et leur présence ne donne donc aucune précision à cet égard.

d. Décor par impression digitale :

Un seul tesson présente un décor par impression digitale, à la fois sur la paroi externe où il y a deux impressions en alignement horizontal et sur la paroi interne où il n'y en a qu'une, non opposée à l'une des précédentes.

Le décor par impression digitale étant connu dans la plupart des civilisations, il n'ajoute aucun élément à la caractérisation de la céramique.

#### 5.5.5.5. *Bords décorés* :

a. Bords décorés d'encoches (fig. 21 n° 5, 6 et 7) :

Ce décor s'applique à des bords de cols droits ou légèrement évasés, à lèvres arrondie ou aplatie sur la tranche.

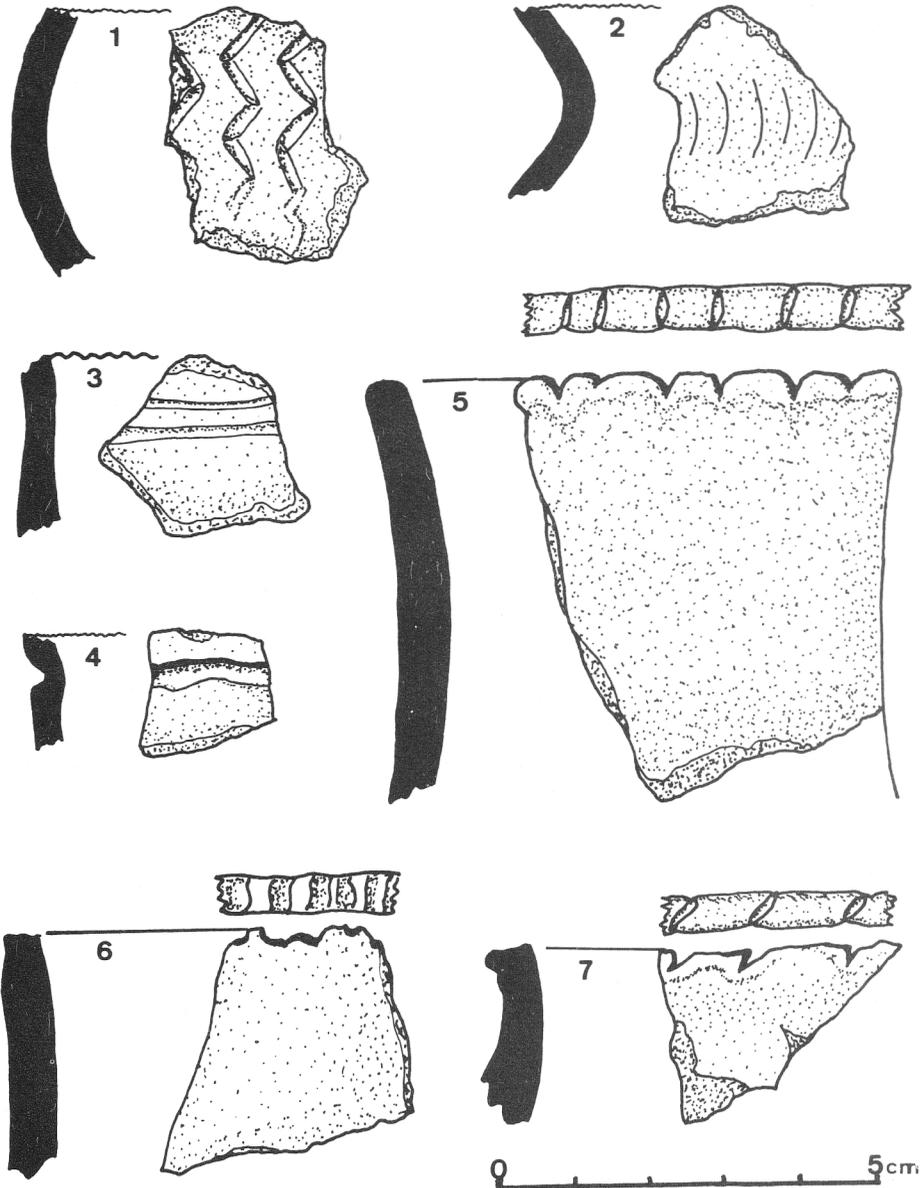


FIG. 21. — Décor divers : 1. Motif du chevron ; 2. Décor de «coups d'angle» ; 3. Sillons cannelés ; 4. Cannelures ; Bords décorés : 5, 6 et 7. Bords décorés d'encoches.

Les bords encochés connaissent une large répartition et se sont transmis à la majorité des groupes culturels porteurs de la tradition Roessen. Ils apparaissent dans le Roessen ancien de l'Allemagne du sud-ouest et ce thème est repris par le groupe épi-Roessen de Bischeim, le groupe d'Aichbühl et celui de Schwieberdingen.

En France, on le retrouve dans la plupart des ensembles dérivant de la culture rubanée ou de celles de Roessen.

Le matériel trouvé en Belgique à Ellignies-Sainte-Anne et à Blicquy comprend aussi des tessons à bord finement encoché.

b. Bords décorés d'un cordon ou d'un bourrelet (fig. 22 n° 1 et 2) :

Les cordons, parallèles à la lèvre du vase, sont signalés par G. SCHMITT (1974) à Entzheim en Alsace, où il les place dans le groupe Michelsberg I, tout en notant qu'ils n'en sont nullement spécifiques et qu'ils se retrouvent dans d'autres cultures, comme celle d'Aichbühl.

#### 5.5.6. ATTRIBUTION CULTURELLE SUR LA BASE DE LA CÉRAMIQUE

Le mobilier céramique offre un décor varié et sobrement réparti sur la paroi du vase (en effet, la quantité de tessons ornés est faible dans les 20 kgs de matériel céramique mis au jour), avec toutefois une zone préférentielle qui est la naissance du col.

Le tableau II indique les différents groupes culturels où ont été observés ces mêmes décors qu'à la Bosse de l'Tombe. Il ressort clairement qu'il s'agit d'un groupe épi-Roessen fortement influencé par les cultures de Bischeim et de Strasbourg et qui a été en contact avec des populations Michelsberg et chasséennes.

Le décor plastique par pastillage appliqué ou repoussé est abondant à la Bosse de l'Tombe mais il a été observé à différentes époques et c'est essentiellement sa position sur le vase qui est intéressante ; mais son étude systématique dans les groupes culturels reste à faire.

Le décor en creux confirme l'influence de la civilisation de Roessen et celui par impression au poinçon fin apporte une précision supplémentaire : l'influence certaine des groupes Roessen tardifs.

Les autres décors retrouvés n'ont pas démenti ces attributions car ils apparaissent à diverses périodes dont celles déterminées par les précédentes comparaisons et les deux datations au carbone 14.

Nous croyons pouvoir écarter l'influence du groupe de Cerny qui ne partage comme éléments communs avec les décors de la Bosse de l'Tombe que des caractéristiques que l'on retrouve dans d'autres groupes de tradition danubienne.

On constate d'ailleurs combien sont rares les techniques décoratives que l'on peut considérer comme réellement spécifiques d'une seule civilisation ou d'une seule période restreinte. Les importations de céramique Roessen soulèvent des

TABLEAU II  
Présence des décors de la céramique de la Bosse de l'Tombe dans les groupes culturels

| Décors de la céramique de la Bosse de l'Tombe | Roessen |       | Aisne Oise |            |            | Bronze |
|---|---------|-------|------------|------------|------------|--------|
|   | ancien  | final | Jonquières | Menneville | Gonvillars |        |
| <i>Pastillages</i>                            |         |       |            |            |            |        |
| - sous rebord                                 | •       |       |            |            |            | •      |
| - jonction col-panse                          |         |       |            |            |            | •      |
| - sous jonction col-panse                     |         |       | •          | •          |            | •      |
| - sur sillon incisé niveau col-panse          |         |       | •          | •          |            | •      |
| - sur panse/indéterminé                       |         |       | •          | •          |            | •      |
| - sur paroi interne                           |         |       |            | •          |            | •      |
| - jonction col-panse + décor poinç.           |         |       | •          | •          |            | •      |
| - jonction col-panse + décor incisé           |         |       | •          | •          |            | •      |
| <i>Impression au poinçon large</i>            |         |       | •          | •          |            | •      |
| <i>Impression au poinçon fin</i>              |         |       | •          | •          |            | •      |
| - triangles                                   |         |       |            |            |            | •      |
| - damier poinçonné                            |         |       |            |            |            | •      |
| - demi-rameau                                 |         |       |            |            |            | •      |
| - croisillon                                  |         |       |            |            |            | •      |
| - damier incisé                               |         |       |            |            |            | •      |
| <i>Divers</i>                                 |         |       |            |            |            | •      |
| - chevrons                                    |         |       |            |            |            | •      |
| - coups d'ongle                               |         |       |            |            |            | •      |
| - sillons cannelés - cannelures               |         |       |            |            |            | •      |
| - impression digitale                         |         |       |            |            |            | •      |
| <i>Bords décorés</i>                          |         |       |            |            |            | •      |
| - bords décorés d'encoches                    |         |       |            |            |            | •      |
| - bords décorés de cordon/bourrelet           |         |       |            |            |            | •      |

problèmes chronologiques délicats que débattent actuellement les néolithiciens et auxquels toutes les réponses n'ont pas encore été données, peu de fouilles ayant été effectuées en milieu fermé. Les études sont souvent basées sur des trouvailles isolées.

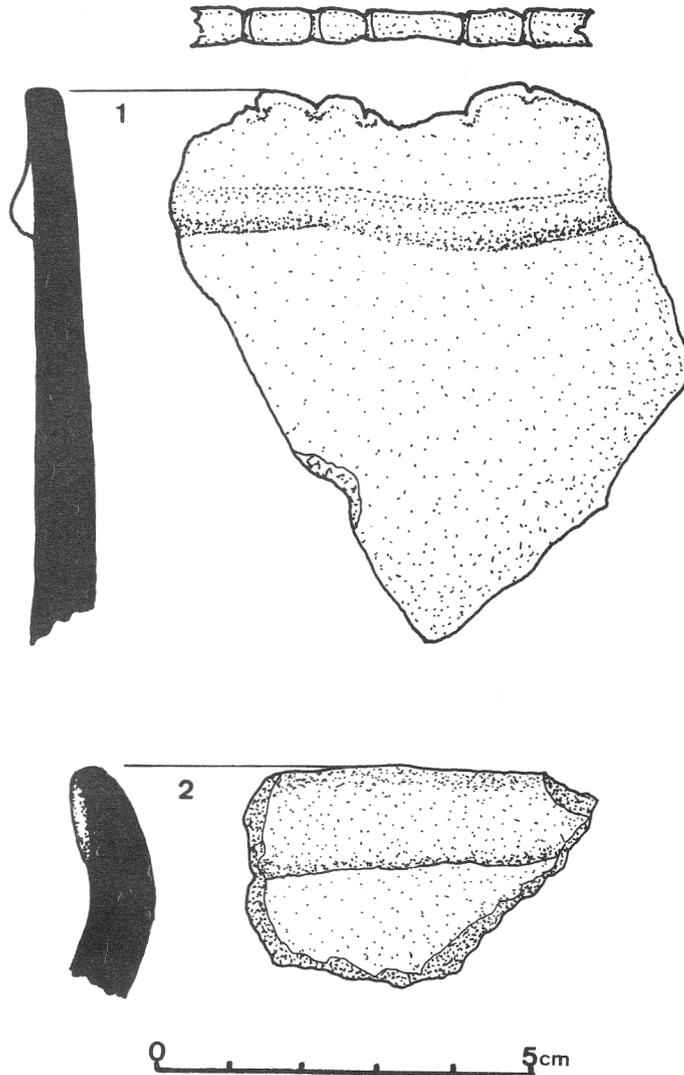


FIG. 22. – Bords décorés : 1 et 2. Bords décorés d'un cordon ou d'un bourrelet.

Le développement récent des recherches sur le Néolithique tend à distinguer un nombre important de groupes culturels auxquels on a attribué une individualité propre. On peut se demander quelle est la validité d'un tel morcellement. L'impor-

tant n'est-il pas de discerner le centre dynamique à partir duquel se sont propagés des groupes qui, au cours de leur migration, ont échangé différentes techniques ?

En vue d'éclairer les hypothèses à émettre suite aux découvertes à la Bosse de l'Tombe, il est utile de préciser les relations chronologiques des groupes culturels à prendre en considération.

#### 5.5.7. POSITION CHRONOLOGIQUE DES GROUPES CULTURELS

Le tableau III rassemble quelques dates C14 obtenues pour des sites mentionnés dans cette étude et permet une comparaison avec celles obtenues pour le Néolithique de la Bosse de l'Tombe.

Les deux dates de la Bosse de l'Tombe paraissent bien fiables vu qu'elles sont parfaitement concordantes alors qu'elles sont calculées par deux laboratoires différents sur des échantillons prélevés en des points différents. Ces dates s'inscrivent dans le cadre des datations connues pour le groupe de Bischeim et sont antérieures à celles établies pour les sites du type de Cerny ou de l'habitat chasséen de Jonquières, ainsi qu'au Michelsberg du Mont Kemmel. Elles confirment parfaitement les conclusions établies sur la base des décors de la céramique.

Comme le faisaient observer J. JORIS et P. H. MOISIN (1972), les dates relatives aux minières de Mesvin «Sans Pareil» et de Spiennes, mettent en évidence la contemporanéité des populations de la Bosse de l'Tombe et de mineurs de ces deux sites. Pourtant, ils ne paraissent pas avoir eu de contacts d'échange étant donné que le silex utilisé à la Bosse ne provient certainement pas de ces minières, car il est de nature très différente.

En fonction des datations et du style de la céramique, il semble bien que le centre dynamique culturel serait ici le Roessen à sa phase récente, c'est-à-dire l'époque où il se morcelle en petits groupes régionaux distincts et où ceux-ci entrent en contact avec les premières populations Michelsberg et certaines manifestations de la culture chasséenne septentrionale.

Quelle est la voie de migration vers la Belgique qui aurait atteint la Bosse de l'Tombe à Givry ? Il y a quelques années, on considérait encore que les danubiens avaient limité leur extension chez nous à la Hesbaye limbourgeoise et liégeoise. Dès lors, on aurait pu penser que la culture épi-Roessen serait venue à Givry de la région du Rhin allemand et alsacien au sud-est, passant par le nord de la France en laissant des traces dans l'Aisne et l'Oise. Mais les découvertes récentes d'Ellignies-Sainte-Anne, Ormégny et Blicquy font apparaître une pénétration beaucoup plus profonde des danubiens vers l'ouest de la Belgique et il n'est plus exclu de croire que Givry ait pu être atteint par des populations poursuivant leur déplacement dans la zone limoneuse belge, de la Hesbaye vers le Hainaut occidental. Il reste à confirmer cette voie par des recherches en Belgique centrale pour combler un hiatus, bien plus réduit cependant que celui qui sépare l'Alsace de l'Aisne.

TABLEAU III

| Site                               | Datation C14 | Culture                   | Echantillon                       | Réf. Bibliogr.                     |
|------------------------------------|--------------|---------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Dümmer (Hüde I)                    | Hv. 816      | Roessen tardif            | Charbon de bois                   | Radiocarbon 1967                   |
|                                    | Hv. 374      |                           | Charbon de bois                   | vol. 9, p. 203                     |
|                                    | Hv. 1231     |                           | Charbon de bois                   | » »                                |
|                                    | Hv. 1230     |                           | Charbon de bois                   | DEICHMULLER J. 1965                |
| Wahlitz<br>(Tautenberg)<br>Kärlich | Gro. 433     | Roessen                   | Nourriture carbonisée sur poterie | Radiocarbon 1967                   |
|                                    | GrN. 6347    |                           | Céréales carbonisées              | vol. 9, p. 204                     |
|                                    |              |                           |                                   | DE LAET S. J. 1966 (1967)          |
|                                    |              |                           |                                   | LUENING J.                         |
| 1971                               | ou           | Bischeim<br>3.735 ± 95 BC | Charbon de bois                   |                                    |
| Schwalheim                         | Kn. 568      | Bischeim                  | Charbon de bois                   | LUENING J.<br>1969-1971            |
|                                    | GrN. 4674    | Néolithique<br>minier     | Charbon de bois                   | Radiocarbon 1967<br>vol. 9, p. 132 |

|                                       |           |                                  |  |                                     |                                      |
|---------------------------------------|-----------|----------------------------------|--|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Grotte de la Baume<br>de Gonvillars   | Gif. 468  | 5.380 ± 250 BP<br>3.430 ± 250 BC | Roessen tardif<br>(céramique d'inf.<br>danubienne)             | Charbon et céréales<br>carbonisées. | Radiocarbone 1970<br>vol. 12, p. 429 |
|                                       | Gif. 466  | 5.000 ± 250 BP<br>3.050 ± 250 BC |  |                                     | » »                                  |
| Bosse de l'Tombe à<br>Givry (Hainaut) | Gif. 467  | 3.430 ± 200 BP<br>2.480 ± 200 BC | Bronze final II-III<br>(intrusion néol.<br>du niv. inférieure) | » »                                 | » »                                  |
|                                       | GrN. 6021 | 5.310 ± 60 BP<br>3.360 ± 60 BC   | Epi-Roessen  | Charbon de bois                     | JORIS J., MOISIN P.<br>1972          |
|                                       | Lv. 853   | 5.360 ± 70 BP<br>3.410 ± 70 BC   |  | Ecailles de noisettes<br>brûlées    | voir présente étude<br>paragr. 5.2.4 |
| Mesvin «Sans Pareil»                  | Lv. 216   | 5.430 ± 150 BP<br>3.390 ± 150 BC | Néolithique<br>minier  | Charbon de bois                     | Radiocarbone 1966<br>vol. 8, p. 253  |
|                                       | Lv. 65    | 5.220 ± 170 BP<br>3.270 ± 170 BC |  | Charbon de bois                     | Radiocarbone 1964<br>vol. 6, p. 165  |
| Jonquières                            | BM. 417   | 5.131 ± 123 BP<br>3.181 ± 123 BC |  | Bois de cerf                        | Radiocarbone 1971<br>vol. 13, p. 158 |
|                                       | Gif. 2919 | 5.120 ± 130 BP<br>3.170 ± 130 BC | Chasséen +<br>épi-Roessen                                      | Os de bovidé                        | DEMOULON P. et<br>HURTRELLE J. 1975  |
| Mont Kemmel                           | Lv. 524   | 5.000 ± 120 BP<br>3.050 ± 120 BC | Néolithique moyen  | Branches carbonisées                | Radiocarbone 1973<br>vol. 15, p. 130 |
|                                       | Lv. 525   | 5.020 ± 95 BP<br>3.070 ± 95 BC   | Michelsberg belge  | » »                                 | » »                                  |
| Videlles                              | Gif. 720  | 4.740 ± 140 BP<br>2.790 ± 140 BC | Cerny  | Charbon de bois                     | Radiocarbone 1970<br>vol. 12, p. 429 |

### 5.6. Conclusion

L'occupation néolithique de la Bosse de l'Tombe à Givry constitue un jalon important dans l'évolution des cultures complexes qui se sont développées en Belgique et dans le nord de la France au Roessen final.

L'intérêt du site est renforcé par son homogénéité et la «fermeture» d'une partie du gisement à l'Age des métaux, par la construction du tumulus. Dès lors, la détermination culturelle déduite de la décoration de la céramique peut être attribuée à l'industrie lithique. Les publications d'outillage lithique du Roessen final sont rares et de ce fait, la Bosse de l'Tombe fournit un important complément d'information à l'étude du Néolithique moyen.

### BIBLIOGRAPHIE

#### HISTORIQUE

AUXY DE LANOIS A. D'

- 1900 A propos d'une promenade à Harveng ...  
*Annales du Cercle archéologique de Mons*, **29** : p. 82.

DE PAUW L. et HUBLARD E.

- 1907 Notice sur le Castelet de Rouveroy (Hainaut).  
*Annales du Cercle archéologique de Mons*, **36** : p. 35.

HOUZEAU DE LEHAIE J.

- 1952 Bosse d'el Tombe à Givry.  
*Bulletin des Naturalistes de Mons et du Borinage*, **35** (4) : 33-41.  
1955 La «Bosse d'el Tombe» de Givry (Hainaut) Belgique.  
*Congrès préhistorique de France, XIV<sup>e</sup> session, 1953, Strasbourg-Metz* : 308-314.

LEFRANCO M. G., MOISIN P. H., et THYS F.

- 1971 Présence, en Hainaut, du Danubien tardif du Bassin parisien (groupe de Cerny, influence Roessen) : Présentation d'un choix de tessons ornés provenant de la «Bosse d'el Tombe» à Givry (Arrond. Mons).  
*Annales du Congrès de Liège, 1968, de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, **2** : 591-592.

LETOCART L.

- 1958 Les pointes de flèches de la Bosse d'el Tombe à Givry.  
*Bulletin des Naturalistes de Mons et du Borinage*, **41** : 11-13.

PIERART Z. J.

- 1851 *Recherches historiques sur Maubeuge, son canton et les communes limitrophes*.  
Maubeuge, Leveque, 284 p.

TOILLIEZ D.

- 1851 Troisième notice sur des antiquités découvertes dans le Hainaut.  
*Bulletin de l'Académie Royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique*, **18**, 1<sup>re</sup> partie : 659-670.

## TUMULUS

DE LAET S. J.

1961 Quelques précisions nouvelles sur la civilisation de Hilversum en Belgique.  
*Helinium*, **1** : 120-126.

1974 Préhistorische Kulturen in het zuiden der lage Landen. Wetteren, Universa,  
561 p.

VAN IMPE L. et BEEX G.

1977 Grafheuvelds uit de vroege en midden Bronstijd te Weelde.  
*Archeologia Belgica*, **193** : 49.

## INDUSTRIE LITHIQUE ET CÉRAMIQUE

HEINZELIN J. DE, HAESAERTS P. et DE LAET S. J.

1977 Le Gué du Plantin (Neufvilles, Hainaut), site néolithique et romain.  
*Dissertationes archaeologicae gandenses*, **17** : 146 p.

KIMMIG N.

1948-1950 Zur frage der Rössener Kultur am südlichen Oberrhein.  
*Badische Fundberichte*, **18** : 42-62.

PETREQUIN P.

1970 La grotte de la Baume de Gonvillars.  
*Annales littéraires de l'Université de Besançon* : 110 p.

PREVOST DOM R.

1962 L'Habitat néolithique de la Montagne de Lumbres.  
Mémoire de la Commission départementale des Monuments historiques du  
Pas-de-Calais, **11**<sup>1</sup> : 96 p.

SCHMITT G.

1974 La Transition entre le Néolithique moyen et le Néolithique final en Basse-  
Alsace.  
*Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, **25 (3-4)** : 277-364.

THEVENIN A., GIES C., SAINTY J., SCHNEIDER M., JEUNESSE C. et RAPP J.

1978 Le Site néolithique de Reichstett (Bas-Rhin) – Fouilles 1976 (suite). Etude du  
matériel lithique rubané et Grossgartach recueilli de 1970 à 1976.  
*Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, **29 (1-2)** : 21-41.

## CÉRAMIQUE

ARNAL J., BAILLOUD G. et RIQUET R.

1960 Les Styles céramiques du Néolithique français.  
*Préhistoire*, **14**.

ARNAL J. et BURNEZ C.

1956-57-58 Die Struktur des französischen Neolithikum.  
*Bericht der Römisch-Germanische Kommission* : 1-90.

## BAILLOUD G.

- 1958 L'habitat néolithique et protohistorique des Roches – commune de Videlles (Seine-et-Oise).  
*Mémoires de la Société préhistorique française*, **5** : 192-214.
- 1959 Céramique néolithique recueillie à Menneville (Aisne).  
*Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est*, **10 (1)** : 75-78.
- 1964 *Le Néolithique dans le Bassin parisien*. (2<sup>e</sup> édition 1974) Paris, C.N.R.S. (2<sup>e</sup> supplément à Gallia-Préhistoire), 433 p.
- 1971 Le Néolithique danubien et le Chasséen dans le nord et le centre de la France.  
*Fundamenta*, **6** : 201-246.
- 1976 Le Néolithique en Picardie.  
*Revue archéologique de l'Oise*, (7) : 10-27.

## BLANCHET J. C. et PETIT M.

- 1972 L'habitat néolithique de Jonquières (Oise)-Premiers résultats.  
*Bulletin de la Société préhistorique française*, **19 (1)** : 389-407.

## DEICHMUELLER J.

- 1965 Die neolithische Moorsiedlung Hüde I am Dümmer, Kreis Grafschaft Diepholz.  
*Neue Ausgraben und Forschungen in Nieder sachsen*, **2** : 1-18.

## DE LAET S. J.

- 1966 (1967) Quelques problèmes du Néolithique belge.  
*Palaeohistoria*, **12** : 335-361.
- 1973 Das ältere und mittlere Neolithikum in Belgien (von etwa 4.300 bis etwa 2.000 v.d.Z.).  
*Fundamenta*, **3** : 185-230.

## DEMOLON P. et HURTRELLE J.

- 1975 Le site néolithique de Corbehem (Pas-de-Calais) – Considérations sur le «groupe Michelsberg belge».  
*Septentrion* **5 (23-24)** : 40-44.

## DORHN-IHMIG M.

- 1976 Die jüngere Bandkeramik im Rheinland und Ihre Beziehungen zum Westen.  
*Dissertationes archaeologicae gandenses* : 95-105.

## GAILLAY M.

- 1970 Die Besiedlung der südlichen Oberrheinebene in Neolithikum und Frühbronzezeit.  
*Badische Fundberichte*, **12** (Sonderheft).

## GOLLER K.

- 1972 Die Rössener Kultur in ihrem südwestlichen Verbreitungsgebiet.  
*Fundamenta*, **3** (Reihe A, Teil Va) : 231-269.

## JORIS J. P. et MOISIN P. H.

- 1972 Rössener Einflüsse in der Gegend von Mons (Henegau, Belgien) und die C14-Datierung aus Givry (GrN 6021).  
*Archäologisches Korrespondenzblatt*, **2 (3)** : 243-248.

## LUENING J.

- 1969 *Die jungsteinzeitliche Schwieberdinger Gruppe*.  
Stuttgart, Müller und Graff.

- 1969 (1971) Die Entwicklung der Keramik beim Übergang vom Mittel- zum Jungneolithikum im süddeutschen Raum.  
*Bericht der Römisch-Germanische Kommission*, **50** : 1-95.
- 1969-1971 Eine Siedlung der Bischeimer Gruppe in Schwalheim, Kr. Friedberg.  
*Fundberichte aus Hessen*, **9-11** : 22-50.
- 1971 Eine Stratigraphie mit Funden der Bischeimer Gruppe im Kärlich, Kr. Koblenz.  
*Prähistorische Zeitschrift*, **46** : 37-101.
- MORDANT D. et C.  
1972 L'enceinte néolithique de Noyen-sur-Seine (Seine-et-Marne).  
*Bulletin de la Société préhistorique française*, **69 (2)** : 554-569.
- STIEBER A.  
1958 Découvertes archéologiques faites à Hochfelden.  
*Bulletin de la Société préhistorique française*, **55 (11-12)** : 767-769.
- THEVENIN A.  
1976 Les civilisations néolithiques en Alsace et en Lorraine. Dans *La Préhistoire française*, Paris, C.N.R.S. : 422-432.

*Adresses des auteurs* : Jean MICHEL

rue de Tenbosch, 42  
B-1050 Bruxelles.

Danielle TABARY-PICAVET  
rue de la Rive, 83  
B-1200 Bruxelles.